

Du 27 avril au 3 mai 2026 - N° 5017

le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (97^e année) RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Programmés contre l'obsolescence

Certaines personnes mettent des années avant de se rencontrer, mais ça valait le coup d'attendre. Comme David Frissard et Christophe Nagel, qui ont vécu deux vies parallèles avant d'enfin se trouver pour créer une association qui lutte contre le gaspillage informatique. *Page 24*

La région rénove un internat bisontin

Mardi 21 avril, Jérôme Durain, président de la région BFC, et Jérôme Baretje, proviseur du lycée Louis Pergaud, ont inauguré l'internat « Margot » entièrement restructuré. Un projet de près de 14 M€. *Page 9*

L'Yonne investit pour l'enfance à Auxerre

Le département de l'Yonne lance la construction du futur foyer départemental de l'enfance. Un projet à plus de 10 M€ pour moderniser l'accueil des mineurs en danger. *Page 11*

8 pages d'annonces légales
Lire les pages 15 à 22

Pour Cîteaux, changer le vin en dons



Afin de financer la seconde tranche des travaux du définitoire de Cîteaux, le château du Clos de Vougeot se mobilise le 19 septembre aux côtés de la Fondation du

Patrimoine lors d'un dîner et d'une vente aux enchères orchestrée par Christie's. Appel est donc lancé à la générosité (en partie défiscalisable) des vignerons afin

de proposer une sélection de vins et des « expériences » privilégiées dans les domaines, à même de séduire une clientèle internationale fortunée. Une première édition en

2022 avait permis de réunir 850.000 €, pour un chantier dont le montant global est estimé à 15 M€.

Page 13

Avec GRDF, la BFC accélère sur le gaz vert

Le gaz opère une mue spectaculaire en Bourgogne Franche-Comté. Sous l'impulsion de GRDF, le réseau de distribution se transforme pour accueillir une production locale issue de la méthanisation. Avec un objectif de 25 % de gaz vert à l'horizon

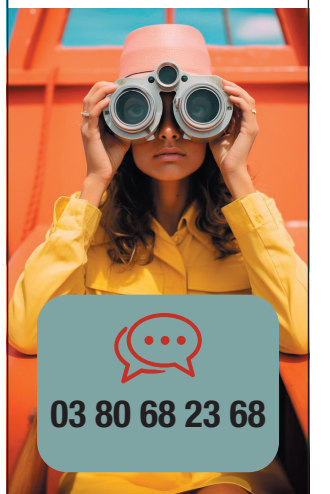
2030 (contre 6,8 % aujourd'hui), la région passe à la vitesse supérieure, portée par des investissements massifs (400 M€ déjà mobilisés) et une volonté de souveraineté énergétique.

Page 3

Le modèle régénératif du Château du Feÿ. *Page 7*

EN
COUVERTURE
POUR
ÊTRE VU

RÉSERVEZ
CET ESPACE



03 80 68 23 68

R 28302 - 5017 - 2€



2 JOURS
DÉDIÉS À L'INDUSTRIE

28 & 29 AVRIL
2026

REIMS
PARC EXPO

CRÉEZ GRATUITEMENT
VOTRE BADGE VISITEUR
www.businessindustries-reims.com

Business Industries

Un salon industriel & Des rdv d'affaires organisés REIMS

Le marché du muguet

1^{er} mai: le muguet ne chôme pas!

À l'occasion du 1^{er} mai, l'étude 2025 Kantor pour Valhor et FranceAgriMer met en lumière un marché du muguet à la fois résilient et en mutation. Menée auprès de 7.000 foyers consommateurs, l'étude souligne que : 1,3 million de foyers en France en ont acheté (1,4 M en 2023), soit 5 % des foyers français. Cela représente au total 19,9 M€ dépensés par les foyers français à l'occasion du 1^{er} mai 2025, contre 19,4 M€ en 2024. Le prix moyen d'achat est en baisse à 7,00 €, contre 7,40* en 2024. Malgré un contexte de consommation contraint, le marché progresse en valeur. Les dernières évolutions traduisent aussi un retour vers les circuits de vente traditionnels et spécialisés avec 36 % des ventes réalisées chez les fleuristes. De même, le muguet en brin ou bouquet redevient majoritaire (55%). Enfin, 80% des achats restent destinés à être offerts.

Electricité et flexibilité comportementale



Pas d'électrification sans flexibilité comportementale

RTE vient de publier son baromètre des flexibilités de consommation 2026. Électrifier nos vies (voitures, chauffages...) ne pourra pas se faire sans faire évoluer la façon dont nous consommons. Consommer « moins » ne suffit plus. Il faut désormais consommer au bon moment. En 2025, l'électricité coûte 111% plus cher entre 18h et 21h qu'entre 10h et 18h. Décaler une machine à laver, une recharge de véhicule électrique..., c'est à la fois soulager le réseau et réduire sa facture. Pourtant, l'indice de flexibilité de la consommation stagne à 4%, loin de la cible de 18% fixée à 2030. Les outils existent, 66% des Français déclarent connaître les systèmes de pilotage en 2025 contre 38% en 2024, mais le passage à l'acte n'est pas encore à l'échelle.

La fraude liée aux arrêts maladie



La fraude aux arrêts maladie reste marginale

Selon l'Assurance maladie en 2025, 723 M€ de fraudes ont été détectés et stoppés. Sur ce total, les fraudes liées aux arrêts maladie représentent environ 49 M€, soit moins de 7 % des montants détectés. Les données globales sur la fraude sociale permettent également de relativiser le poids des arrêts maladie. Fraude sociale totale estimée 14 Mds€. Fraude détectée : un peu plus de 2 Mds€. Fraude aux indemnités journalières : environ 230 M€. Par comparaison, les seuls micro-entrepreneurs présentent un taux de cotisations éludées compris entre 18,8 % et 23,6 %, soit 1,4 à 1,8 Mds€ de manque à gagner annuel. Le cœur de la fraude se situe donc dans les recettes non déclarées, pas dans les arrêts maladie.

baromètre

Le fondateur l'Agence Moutarde à Dijon vient de se rendre acquéreur de son homologue Communik & Vous, basé à Auxerre.



Marc Mêlé : la comm' de terrain, de Dijon à Auxerre

Cela faisait 10 ans que Fanny Viaut (à droite sur la photo) dirigeait l'agence de communication Communik & Vous qu'elle avait fondée à Auxerre : un anniversaire en forme de nouveau chapitre puisqu'il signe aussi la transmission de cette dernière à Marc Mêlé (3^e à partir de la droite sur la photo), fondateur et dirigeant de l'Agence Moutarde, qui fête également ses 10 ans, à Dijon. « L'opportunité s'est présentée, raconte-t-il, nous nous sommes retrouvés sur les mêmes valeurs : une communication de terrain, au plus proche des réels besoins du client » - comprendre par là qu'elle n'a vocation à facturer des prestations ou des campagnes démesurées et inopportunes, simplement pour faire du chiffre - « Je ne reprends pas, ajoute-t-il, simplement une agence, je reprends une belle histoire, une équipe talentueuse, une confiance,

une responsabilité. Mon engagement est total : préserver ce qui fait la force de Communik & Vous et lui donner les moyens d'aller encore plus loin. » « Il était essentiel pour moi de transmettre l'agence sans en dénaturer l'esprit. Ce qui a été construit ici repose avant tout sur des relations humaines fortes et une exigence de qualité. Je voulais quelque'un capable de prolonger cela avec sincérité et ambition », confirme Fanny Viaut. La fondatrice restera engagée aux côtés du nouveau dirigeant durant une petite année afin d'assurer « une transmission fluide, fidèle à l'histoire de l'agence et respectueuse des relations établies », expliquent les deux dirigeants dans un communiqué. Les deux sociétés conservent leurs identités commerciales et les mêmes équipes (trois personnes à Dijon, huit à Auxerre) et poursuivent leur travail au service de leur portefeuille clients en création d'image

et de stratégie de marque, print, web et suivi des réseaux sociaux. La nouvelle entité peut déjà se targuer de conventions nationales avec des groupes (Gamm vert, Bigmat...) ou régionale comme avec l'Ordre des experts-comptables BFC.

ACCOMPAGNER LE CHABLIS

Dans l'Yonne, le nouveau dirigeant entend encore fortifier l'offre aux domaines viticoles, afin d'accompagner la montée en gamme des chablisiens notamment, avec un repositionnement de l'image de ces domaines auprès de la clientèle nationale et au-delà. Communik et vous est en effet déjà partenaire de plusieurs noms du chablisien, comme Testut, Christophe Lamy, Domaine de la Motte, Dauvissat... Quant aux résultats attendus, Marc Mêlé table sur une croissance prudente de 5% annuel du CA.

Emmanuelle de Jesus

Région BFC.

TICKET MOBILITÉS, UNE AIDE DE LA RÉGION POUR LES MOBILITÉS PROFESSIONNELLES. Dans un contexte de forte tension sur les coûts du carburant, la région Bourgogne Franche-Comté rappelle l'existence du dispositif régional de Ticket Mobilité, « mis en place dans notre région depuis 2019, qui permet aux employeurs qui le souhaitent d'apporter un soutien à certains salariés confrontés à des trajets domicile-travail contraints ». Le Ticket Mobilité s'adresse, sous conditions, aux salariés en CDI ou en CDD d'au moins un mois, rémunérés jusqu'à deux fois le Smic, qui parcourent plus de 30 km pour rejoindre leur lieu de travail et ne disposent pas d'une solution de transport collectif adaptée. Le dispositif peut représenter jusqu'à 40 € par mois versés 11 mois sur 12 au bénéfice du salarié. Il repose sur un cofinancement à parts égales entre l'employeur adhérent et la région BFC, la région venant en appui de l'effort consenti par l'entreprise selon les modalités prévues par la convention cadre du dispositif. Ce dispositif relève exclusivement du volontariat des employeurs.

« Dans ce contexte de crise énergétique, nous ne pouvons pas laisser nos salariés seuls face à la pompe. Le Ticket Mobilité, c'est un geste concret, partagé entre la Région et les employeurs, pour préserver le pouvoir d'achat de celles et ceux qui font tourner notre économie. » (Jérôme Durain, président de la région BFC). « Le Medef BFC rappelle une ligne constante : lorsqu'une entreprise choisit de s'engager, cela doit relever de sa seule appréciation, sur une base volontaire, avec un dispositif simple, ciblé et cofinancé par la région. Depuis sa création en 2019, le Ticket Mobilité peut être un outil utile dans certains territoires et pour certains salariés, sans jamais constituer une obligation supplémentaire pour les employeurs. » (Fabien Rossignol, président du Medef BFC) « Le Ticket Mobilité est un bon dispositif que les entreprises peuvent utiliser pour accompagner financièrement leurs collaborateurs qui sont concernés. Nous saluons cette aide régionale et insistons sur la nécessité de reconduire cette possibilité sur notre territoire dans la durée. » (Geoffroy Secula, président de la CPME BFC).

dernière minute



À LA UNE

Avec GRDF, la BFC accélère sur le gaz vert

Région BFC. Le gaz opère une mue spectaculaire en Bourgogne Franche-Comté. Sous l'impulsion de GRDF, le réseau de distribution se transforme pour accueillir une production locale issue de la méthanisation. Avec un objectif de 25 % de gaz vert à l'horizon 2030 (contre 6,8 % aujourd'hui), la région passe à la vitesse supérieure, portée par des investissements massifs (400 M€ déjà mobilisés) et une volonté de souveraineté énergétique.



L gestionnaire du réseau de distribution de Gaz, GRDF, qui assure une mission de service public pour 810 communes de la région Bourgogne Franche-Comté, ne se contente plus de gérer les 12.500 kilomètres de son infrastructure. Il accompagne désormais une mutation profonde du mix énergétique. La crise énergétique mondiale et les tensions géopolitiques récentes ont remis en lumière la dépendance de la France aux énergies fossiles importées. Face à ce constat, le gaz renouvelable apparaît comme une solution de bon sens. Contrairement au gaz naturel classique, le biométhane est produit localement, principalement par le monde agricole via la méthanisation des résidus et déchets organiques. Pour Emmanuel Connesson, directeur régional adjoint de GRDF pour le Grand Est et la Bourgogne Franche-Comté, l'enjeu dépasse la simple question environnementale : « On est en train de vivre une transition réelle. On passe depuis une dizaine d'années d'un système qui distribuait un gaz essentiellement importé à une production de gaz renouvelable locale, territoriale, française et directement injectable dans le réseau là où elle a besoin d'être consommée ». Cette production décentralisée offre une stabilité bienvenue face à la volatilité des cours mondiaux.

ACCÉLÉRATION NOTABLE EN BFC

La région Bourgogne Franche-Comté s'est imposée comme un terrain fertile pour cette transition. En seulement trois ans, le nombre d'unités de méthanisation a plus que doublé, passant de 12 à 28 sites injectant du gaz vert dans les réseaux. « En BFC, le gaz vert n'est plus une perspective, c'est une réalité en croissance, avec des projets concrets sur le terrain, qui constituent un atout majeur pour notre souveraineté énergétique. Nous aurons atteint une production d'un milliard de KWH de gaz vert d'ici la fin de l'année, ce qui illustre concrètement ce changement d'échelle », affirme Emmanuel Connesson. « Aujourd'hui, en région, la filière est mature et structurée, appuie Éric Passetti, directeur territorial régional de GRDF BFC. Des projets de tailles et de modèles variés illustrent cette dynamique, à l'image de l'unité de méthanisation de Pont-de-Vanne, dans l'Yonne. Celle-ci regroupe six



Emmanuel Connesson, directeur régional adjoint GRDF Grand Est et BFC et Éric Passetti, directeur territorial régional GRDF BFC. Crédit : JDP.

agriculteurs engagés en agriculture biologique. De par leur cahier des charges, l'implantation d'un couvert végétal durant l'hiver est indispensable car ils ne peuvent pas utiliser d'herbicides ou d'engrais chimiques pour préparer leurs sols. Le méthaniseur permet de valoriser ces plantes de couverture plutôt que de les laisser simplement sur place. Au-delà de la production d'énergie, le processus de méthanisation génère un digestat, un engrais organique naturel que les agriculteurs récupèrent pour fertiliser leurs champs. Une solution de substitution aux fertilisants chimiques importés, dont les prix ont explosé, qui peut également intéresser des agriculteurs en conventionnel ». Aujourd'hui, le gaz vert représente déjà 6,8 % de la consommation de gaz sur les réseaux de la région, soit l'équivalent de la consommation de 130.000 logements récents. Cela a permis d'éviter plus de 168.000 tonnes de CO₂ depuis 2015. Chaque année, ce sont près de 150.000 tonnes de matières organiques qui sont transformées en énergie renouvelable. Et ce n'est qu'un début. À l'horizon 2030, la barre des 60 méthaniseurs pourrait être franchie.

Face au débat national sur l'électrification croissante des usages et la fin programmée des chaudières à gaz, GRDF défend une approche de mixité énergétique. Pour Emmanuel Connesson, le

problème n'est pas l'équipement, mais le combustible. « C'est pas la chaudière qu'il faut interdire, c'est simplement le gaz qu'il faut verdir », martèle-t-il, comparant la situation au moteur thermique qui peut fonctionner avec des carburants décarbonés. De plus, une chaudière haute performance fonctionnant au gaz vert émet jusqu'à 80 % de CO₂ en moins qu'une installation classique. « Le gaz vert joue un rôle complémentaire essentiel à l'électrification, notamment sur les usages difficiles à électrifier ou pour garantir l'équilibre du système énergétique, complète Éric Passetti. Lors des pics de froid hivernaux, le réseau gazier fournit une puissance indispensable que le système électrique ne pourrait supporter seul sans risque de "blackout" ».

UN LEVIER ÉCONOMIQUE POUR LES TERRITOIRES

La transition vers le gaz vert n'est pas seulement écologique, elle est aussi un puissant moteur économique local. En BFC, ce sont déjà 400 M€ qui ont été investis dans la filière méthanisation au cours de la dernière décennie. Ces investissements profitent directement au tissu local : 80 % de la valeur ajoutée bénéficie directement aux territoires. Pour les agriculteurs, la méthanisation sécurise les revenus sur le long terme grâce à des tarifs garantis pendant 15 ans et participe

à la résilience des exploitations. Côté débouchées, l'avenir se dessine aussi avec la valorisation du CO₂ biogénique issu du processus de méthanisation, qui intéresse déjà les filières agroalimentaires régionales et l'industrie du bâtiment pour créer par exemple du béton bas carbone.

UNE INFRASTRUCTURE PRÊTE POUR L'AVENIR

Si l'implantation des méthaniseurs dépend de la ressource agricole disponible (fumiers, lisiers, cultures intermédiaires, biodéchets), le réseau de GRDF BFC est déjà prêt à les accueillir. « On a aujourd'hui, sans faire de travaux sur nos réseaux, des possibilités de capacité d'accueil pour un peu plus d'une cinquantaine de méthaniseurs », précise Éric Passetti. Malgré quelques disparités départementales - la Côte-d'Or et l'Yonne étant particulièrement dynamiques - l'ensemble de la région est en mouvement. Dans le Doubs et le Jura, un axe majeur de développement concerne le lactosérum (le petit-lait), issu de la fabrication du fromage. Ce produit est décrit comme « extrêmement méthanogène » et pourrait permettre d'accroître la production de gaz vert en zone Comté, où le cahier des charges très contraignant de l'AOP tend à freiner le déploiement de méthaniseurs.

Pour Éric Passetti, la clé de la réussite réside dans l'ancrage territorial : « La méthanisation qui va bien, c'est celle qui correspond à son territoire, et à son potentiel d'intrants. » Avec un potentiel méthanisable estimé à 7 TWh en Bourgogne Franche-Comté, la révolution verte ne fait que commencer.

Frédéric Chevalier

Les chiffres clefs

- ◆ 12.500 km de réseau de distribution gérés par GRDF en BFC.
- ◆ 810 communes desservies en gaz en BFC.
- ◆ 28 sites de méthanisation en service aujourd'hui (contre 12 il y a trois ans).
- ◆ 60 sites prévus à l'horizon 2030.
- ◆ 1TWh : objectif de production régionale fin 2026.
- ◆ 22.500 M€ d'épargne collectée (+2,8 %).
- ◆ 400 M€ investis dans la filière en région depuis 10 ans.
- ◆ 7TWh : potentiel total de production méthanisable dans la région selon les études.
- ◆ 6,8 % de la consommation régionale déjà couverte par le gaz vert.

ENTREPRISES

CACB : une solidité record au service d'un territoire

Côte-d'Or. Malgré un climat d'incertitude, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne (CACB) boucle un exercice 2025 record. Avec 98,3 M€ de résultat net, la banque coopérative ne se contente plus de financer l'économie locale : elle se veut le « *façonneur* » des transitions énergétiques, agricoles et sociales de ses quatre départements (Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne et Yonne).



Pour la direction du Crédit agricole Champagne Bourgogne (CACB), 2025 se définit, « *contre toute attente* » comme une année de « *pleine activité, portant en elle la marque d'une résilience inattendue de nos territoires* », affirme Emmanuel Vey directeur général du CACB. *Alors que les tensions géopolitiques et l'inflation laissent craindre un ralentissement, le territoire a fait preuve d'un dynamisme remarquable, porté par des chefs d'entreprise combattifs*.

SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET INVESTISSEMENT LOCAL

Le socle de cette performance repose « *sur une vision à long terme qui est l'essence même de notre organisation et de son modèle coopérative*, explique François Tinel, directeur général adjoint du CACB. *89 % de notre résultat est ainsi reversé dans nos fonds propres, ce qui nous permet d'avoir 2,295 Mds€ de fonds propres et un ratio de solvabilité de 25 %, soit deux fois la norme réglementaire* ». Cette assise permet à la banque de s'auto-financer et d'être moins sensible aux variations des marchés financiers.

Toutefois ces bons chiffres ne sont pas une fin en soi, mais un levier. Laurent Haro, directeur général adjoint du CACB, l'affirme : « *On a vocation à être plus que des financeurs, on veut être des façonneurs de territoire. Cela signifie travailler avec l'ensemble de l'écosystème pour apporter des solutions concrètes aux transitions énergétiques, climatiques et sociales. Ainsi, pour 1 € gagné, 1 € est réinvesti, dont la moitié directement dans des projets de transformation du territoire* ».

UNE SATISFACTION CLIENT RECORD

Sur le plan commercial, le CACB franchit des caps symboliques. Avec plus de 30 % de parts de marché sur le crédit, la banque coopérative accompagne désormais 608.033 clients, dont 315.531 sociétaires (plus d'un habitant sur trois est client du CACB). En 2025, elle a séduit 24.742 nouveaux clients, une dynamique portée par une satisfaction au sommet. Emmanuel Vey se félicite de ce lien de confiance : « *On n'a jamais eu un tel indicateur de satisfaction aussi élevé, avec une note Google de 4,5/5 (+23 points sur les indicateurs de retours clients particuliers et +45 points sur les*



Laurent Haro, directeur général adjoint du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, Jean-Yves Remillet, président du CACB, Emmanuel Vey, directeur général du CACB et François Tinel, directeur général adjoint du CACB. Crédit : JDP.

entreprises). *C'est le fruit des transformations menées pour rapprocher l'expertise de nos conseillers des besoins exprimés par nos clients* ». Pour maintenir cette avance, la banque mise sur l'innovation digitale. Elle est aujourd'hui la seule capable d'offrir un accord de principe en ligne pour un crédit habitat en seulement 6 à 8 minutes. Parallèlement, elle investit massivement dans l'humain avec un record de jours de formation pour ses 1.760 collaborateurs, dont 80 alternants, répartis sur 36 territoires et 123 agences.

INNOVATION ET NOUVELLES EXPERTISES

Le président du CACB, Jean-Yves Remillet, lui-même exploitant agricole, veille à ce que la banque reste fidèle à son ADN agricole tout en élargissant le spectre d'action de la banque. « *Notre connaissance précise de l'économie locale permet de développer des solutions adaptées aux filières clés du territoire* », développe-t-il. Pour renforcer ce lien au territoire, chacune des 84 caisses locales a réalisé son Pacte territorial avec les principaux acteurs de son écosystème. Les enjeux de chaque territoire ont été identifiés et des projets continuent d'émerger afin de répondre à des besoins hyperlocaux. Pour financer ces projets « *façonneurs de territoire* », la

banque s'appuie notamment sur sa fondation Agir en Champagne Bourgogne et sa filiale d'investissement en capital CACB Invest. Ces projets, structurés autour de quatre grands enjeux de transition : la jeunesse, la santé/le bien vieillir, la transition agricole et la rénovation énergétique, sont également sources de création de nouvelles expertises au sein du CACB. « *En agriculture, le défi est immense avec 50 % des exploitants ayant plus de 50 ans. Aujourd'hui, neuf jeunes sur dix qui s'installent en agriculture sur notre territoire sont soutenus par le Crédit Agricole* », souligne le président, tout en notant que le climat reste la première source d'insécurité pour le monde agricole. Pour aider ce secteur, la banque invente de nouveaux outils, comme le portage de capital, en phase de test actuellement en Champagne Bourgogne. « *Les problématiques de transmission, particulièrement en agriculture et en viticulture, deviennent de plus en plus difficiles à résoudre avec les outils traditionnels. La taille des exploitations et les montants en jeu nécessitent des conseils et des montages plus sophistiqués*, appuie Emmanuel Vey. *Jusqu'à présent, l'accompagnement bancaire reposait essentiellement sur des prêts à moyen ou long terme. Le portage de capital introduit une logique d'apport de*

fonds propres du CACB dans l'exploita-
tion pendant une période déterminée, une pratique jusqu'ici peu commune dans ce secteur. Ce portage temporaire sert de relais pour faciliter la transition entre le cédant et le repreneur. cette solution vise à permettre à un indépendant de devenir associé ou de reprendre une structure de taille importante qu'il n'aurait pas pu financer seul par un emprunt classique. Ce mécanisme est piloté par des équipes expertes dédiées, capables de fournir des conseils de haut niveau à des groupes agricoles, à l'image de ce qui se fait pour les grandes entreprises industrielles ». La lutte contre les déserts médicaux est un autre combat majeur. En 2025, le partenariat avec la start-up Omédix a permis de réaliser 22.000 téléconsultations médicalisées sur le territoire. Le groupe Crédit Agricole a également acquis au niveau national des réseaux comme « *Petit-Fils* » (aide à domicile) et « *CetteFamille* » (colocation pour seniors) pour offrir des alternatives aux Ehpad. Le CACB transforme actuellement une ancienne maison de santé de 500 m², à Bléneau dans l'Yonne en agence CetteFamille. Ouverture prévue début 2027. Enfin, pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, le CACB crée la encore de nouveaux métiers, tels que des « *conseillers en rénovation énergétique* », chargés d'accompagner les propriétaires dans la

mise aux normes de leur patrimoine immobilier. « *Notre rôle est d'envoyer des preuves concrètes que nous croyons en l'avenir de notre région* », conclut Jean-Yves Remillet.

Frédéric Chevalier

Le CACB en chiffres

- ◆ **375 M€** : produits net bancaire.
- ◆ **2.295 M€** : capitaux propres.
- ◆ **230,4 M€** de charges nettes de fonctionnement.
- ◆ **98,3 M€** : résultat net.
- ◆ **14.638 M€** de prêts financés (+3,1 %).
- ◆ **22.500 M€** d'épargne collectée (+2,8 %).
- ◆ **608.033** clients, dont 24.742 nouveaux en 2025.
- ◆ **1.760** collaborateurs, 123 agences.
- ◆ **315.531** sociétaires.
- ◆ **960** administrateurs.
- ◆ **230,4 M€** de charges nettes de fonctionnement.
- ◆ **1,5 M€** de mécénat.
- ◆ **20 M€** d'achats réalisés auprès de fournisseurs locaux.

Yonne. Reprise il y a quatre ans par deux Icaunais, l'entreprise désormais villeneuvienne connaît une croissance ébouriffante, boostée par la profonde transformation du réseau électrique français et européen.

SCLS portée par un secteur à haute tension



Dans l'univers stratégique des infrastructures énergétiques, certaines entreprises avancent dans l'ombre de grands groupes et jouent pourtant un rôle décisif dans la transition énergétique. À Villeneuve-sur-Yonne, la société SCLS s'est imposée, en quelques années, comme un maillon essentiel du raccordement de câbles haute tension. Créée en 2016 à Nantes, SCLS (Service et conseil en liaison souterraine) a pris un nouvel élan en 2022 avec sa relocalisation dans le Sénonais et son rachat par Philippe Layer et Michael Potvin, deux professionnels aguerris. Positionnée sur le segment pointu des liaisons HT - ces câbles capables de transporter des tensions de 90.000 à 400.000 volts - elle intervient principalement pour le compte les grands donneurs d'ordre du secteur et dans le sillage de projets d'infrastructures d'ampleur.

Sur le terrain, la société villeneuvienne intervient souvent en sous-traitance, aux côtés des

majors du génie civil, pour des opérations techniques telles que la coupe, le capotage ou encore les essais après déroulage. Une activité qui représente environ 20 % de son chiffre d'affaires. Le cœur de métier reste toutefois le montage et le raccordement des câbles, réalisés en lien direct avec les fabricants européens. Depuis son rapatriement dans l'Yonne, la croissance n'a jamais fléchi puisque les effectifs sont passés de 5 à 18 salariés en trois ans, pour un chiffre d'affaires avoisinant désormais les 3 M€. Une dynamique largement portée par les mutations profondes du réseau électrique, en France comme en Europe.

UNE CERTAINE IDÉE DU COMPAGNONNAGE

L'essor des énergies renouvelables, conjugué à la modernisation des infrastructures de transport d'électricité, génère donc une demande soutenue en main-d'œuvre alors que les compétences, elles, sont rares puisqu'il n'existe pas de cursus spécifique, souligne Philippe Layer. « Il faut apprendre sur le tas, un peu comme

lors d'une transmission de père en fils. Devenir monteur nécessite ainsi entre trois et cinq ans d'apprentissage. Nous utilisons des méthodes ancestrales comme la soudure au plomb. Dans ce métier très technologique, il y a aussi une vraie dimension artisanale. »

Difficulté supplémentaire au recrutement : l'éloignement géographique. Les chantiers se déploient aux quatre coins du territoire et les équipes partent « en déplacement » la semaine entière. Malgré une rémunération attractive, il peut être difficile pour un compagnon de concilier le métier avec une vie de famille. À terme, l'entreprise projette néanmoins de recruter une dizaine de nouveaux collaborateurs. Quant au site de Villeneuve-sur-Yonne d'une superficie d'environ 1.200 m², il fait surtout office de centre administratif et d'entrepôt de stockage. Ainsi que de camp de base : « Nous formons une sorte de confrérie où tous se serrent les coudes. Il est important d'avoir un lieu où nous pouvons nous retrouver. »

Stéphane Bourdier



La société SCLS connaît une croissance ininterrompue depuis sa relocalisation à Villeneuve-sur-Yonne et son rachat par Philippe Layer et Michael Potvin. Crédit : JDP.

Côte-d'Or. Experte de la propreté urbaine et des chantiers, la PME Perrbal a engagé plus d'1M€ au cours de l'année écoulée pour se doter d'équipements de pointe et se montrer toujours plus performante.

En un an, Perrbal a investi plus que son chiffre d'affaires



« Répondre encore mieux à nos clients et améliorer le confort de travail des équipes », tels sont les raisons qui ont motivé Karine Perraud, dirigeante de Perrbal, à investir plus d'un million d'euros au cours de l'année écoulée. Alors que la PME affiche un chiffre d'affaires d'1M€ et compte six salariés, elle s'est dotée de nouvelles balayuses, chacune avec ses spécificités. Après avoir débloqué 600.000 € pour acquérir un VS12, poids lourd à six essieux, elle y a ajouté un balai frontal d'une valeur de 40.000 € en mars dernier. « Ce véhicule est parfaitement adapté aux chantiers car il stocke plus de déchets de robage et réduit donc les kilomètres pour les vider. Il offre également un travail encore plus soigné, notamment dans la phase de lavage avec des performances



accrues dans la qualité de finition avant de rendre la route aux automobilistes », détaille Karine Perraud tandis que le balai, plus grand, permet à la société d'économiser du temps.

RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS

En complément, Perrbal a renforcé son parc de balayuses

de deux véhicules VS7, quatre essieux, pour un budget d'environ 400.000 € chacun. « Ces balayuses sont plus polyvalentes, avec un réservoir d'eau plus grand, et peuvent intervenir aussi bien sur les chantiers, les sites industriels que pour nettoyer une commune. » La dernière en date, opérationnelle depuis mars 2026, une VS7 Tech,

n'a plus de moteur auxiliaire ce qui réduit le besoin en carburant tout en éliminant les problèmes techniques associés à l'utilisation d'AdBlue. En renouvelant son parc, Perrbal souhaite non seulement maintenir un haut niveau de technicité au service des clients, acteurs des travaux publics et collectivités, réduire les pannes mais aussi assurer un meilleur confort de travail à ses collaborateurs. « Chaque chauffeur a une balayuse attitrée. Nous choisissons donc ensemble les options en fonction de leur mission et de leurs compétences. »

Avec ces nouvelles machines, Karine Perraud espère également convaincre les grandes entreprises implantées dans d'autres territoires et ayant la charge de chantiers en Bourgogne Franche-Comté d'avoir recours à des acteurs locaux comme Perrbal.

Nadège Hubert

Yonne / Côte-d'Or

BOUCHARA FERME SES PORTES À AUXERRE, DIJON EN ATTENTE. Enseigne historique du centre-ville d'Auxerre, le magasin spécialisé dans le textile pour la maison et la décoration a annoncé sa fermeture effective le 9 mai prochain. À Dijon, l'avenir du magasin sera connu le 11 mai, date de la décision du tribunal sur d'éventuelles reprises. Les magasins Bouchara sont propriétés du groupe Omnium (53 succursales sur le territoire, 540 salariés). Il avait demandé son placement en redressement judiciaire auprès du tribunal des activités économiques de Paris, le 21 janvier dernier, afin de sauvegarder les emplois. L'enseigne a enregistré une baisse importante de son CA, ces dernières années, et subit de plein fouet la concurrence de la vente en ligne ainsi que des acteurs à bas prix.

Yonne

FLYING GREEN ACADEMY AGRÉÉ ORGANISME DE FORMATION. Le 17 avril dernier, la Direction générale de l'aviation civile a délivré à l'école de pilotage icaunaise le Certificat ATO (Approved Training Organisation Certificate) qui lui permet d'accueillir ses premiers stagiaires sur le site de l'aéroport Auxerre-Branches. Créé par l'instructeur et consultant pour compagnies aériennes, Pascal Frochot, Flying Green Academy ambitionne de former 80 élèves par an, d'ici cinq ans. « Nous avons des contacts dans de nombreux pays, au Maroc, en Côte-d'Ivoire, en Inde et en Chine, un marché émergent, où ils ont de gros besoins en formation », rappelait l'Auxerrois lors de la fin des travaux de construction du bâtiment principal de 540 m², l'été dernier. Près de 1,5 M€ ont d'ores et déjà été investis dont 200.000 € pour la seule acquisition du simulateur de vol.

en bref

Côte-d'Or. En s'appuyant sur le programme Artemis, Foxar trouve un terrain idéal pour illustrer sa mission - rendre la science plus lisible et plus concrète.

Foxar : viser les étoiles avec des maquettes 3D pédagogiques

Dijon Avec ses maquettes 3D en réalité augmentée de la mission Artemis, la start-up dijonnaise Foxar s'est offert un joli coup de projecteur. Diffusées sur les réseaux sociaux, ses visualisations du trajet d'Orion vers la Lune ont cumulé près de 1,5 million de vues. On y voit le vaisseau partir de la Terre et honorer son rendez-vous avec notre satellite : le tout dans un univers à taille humaine, projeté dans une petite chambre avec les placards en arrière-plan. « C'est ce qu'on appelle la réalité augmentée : vous voyez les maquettes s'animer devant vous, dans votre maison. Ça fonctionne très bien pour créer des contenus visuels marquants. Ça marche beaucoup sur Instagram et Facebook », explique Louis Jeannin, co-fondateur de Foxar.

Pour mémoire, la start-up, créée en 2020 d'un projet de fin d'études avec l'autre co-fondateur Nicolas Caliguri, conçoit des maquettes 3D interactives accessibles sur le web, smartphone ou tablette. « L'idée est simple : mieux visualiser pour mieux comprendre. On peut voir ça comme des illustrations, mais beaucoup plus poussées. On imagine des contenus dans l'esprit des maquettes de Fred et Jamy du programme "C'est pas sorcier", diffusé à l'époque sur France 3, mais en version 3D numérique, animée et interactive », résume-t-il.

UN CA QUI DOUBLE CHAQUE ANNÉE

Il y a quelques années, au lancement, Foxar cherchait

un peu son business-model. Qui est, aujourd'hui, consolidé : avec environ 180 maquettes couvrant l'astronomie, la physique, les sciences de la vie ou encore la biologie. « Dans la bibliothèque il y a une partie gratuite grand public et une autre qui fonctionne par abonnements ou licences pour les établissements », précise-t-il, ayant signé de beaux partenariats avec les collectivités locales, notamment à Dijon, Marseille mais aussi avec les départements du Doubs et du Val-d'Oise où 114 collègues peuvent désormais profiter de cette innovation pédagogique. « Le cas d'usage le plus simple, c'est le professeur qui projette la maquette en classe pour expliquer un phénomène complexe. » Une nouvelle version intégrant des quiz et des interactions doit être lancée dans les prochaines semaines. « Aujourd'hui, on a surtout des contenus à regarder, demain il y aura aussi des choses à faire, avec des exercices et du challenge », ajoute notre interlocuteur. Après avoir tout refait et retester « deux ou trois fois », le catalogue est prêt.

Mais le moteur économique reste le BtoB. Foxar conçoit des contenus sur mesure pour des professionnels : organismes de formation, écoles d'ingénieurs, mais aussi récemment, la Marine nationale ou encore Thales. « On transforme des contenus techniques en maquettes interactives, utilisables en formation ou sur des salons, explique Louis Jeannin. C'est aujourd'hui ce qui fait le plus fonctionner l'entreprise ».



Grâce la maquette 3D en réalité augmentée, la mission Artemis II prend place dans votre salon... et la start-up dijonnaise Foxar fait un joli coup de publicité. Capture d'écran Facebook de Foxar.

L'entreprise cible notamment les industriels et les grands comptes, en quête d'outils pédagogiques plus visuels et engageants.

EN LIEN AVEC APPLE

La start-up s'est aussi positionnée sur les usages immersifs, en figurant parmi les premières applications du casque Apple Vision Pro, en lien avec Apple. « On peut manipuler les objets 3D comme des hologrammes, avec les mains. C'est une expérience très impressionnante », souligne le cofondateur, qui anticipe une

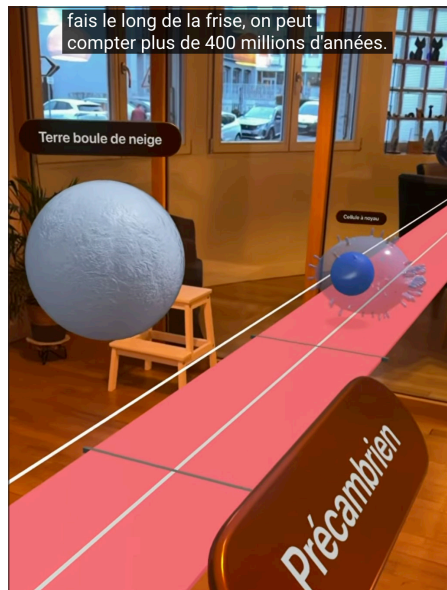
démocratisation progressive de ces outils. Il s'est d'ailleurs rendu à Cupertino, au siège du géant américain, pour développer ses outils.

Avec des contenus et un business model désormais solide et grâce au joli buzz permis par Artemis, Foxar peut désormais accélérer et entrer en phase de « scalabilité ». Le chiffre d'affaires double d'ailleurs chaque année, avec un objectif clair : atteindre le premier million d'euros de résultat en 2027.

Max Cadi



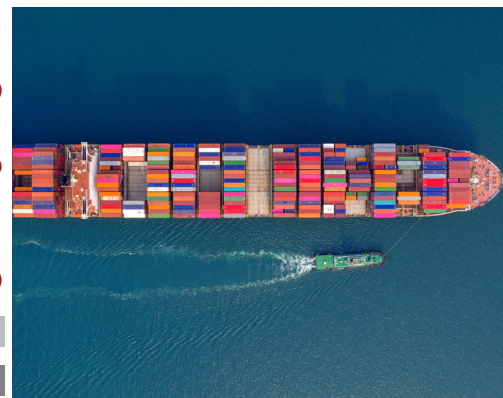
À gauche : les fondateurs de Foxar. À droite, un autre exemple de ce que réalise la start-up : les différents stades de l'histoire de la Terre. Créationnistes et platistes s'abstenir... Capture d'écran Facebook de Foxar.



Côte-d'Or

DES IMPLANTATIONS DANS LA MÉTROPOLE DIJONNAISE. L'activité économique de la métropole de Dijon est marquée par l'installation de nouvelles infrastructures logistiques et l'extension de bureaux d'études techniques, portées par des entreprises quittant la région parisienne ou renforçant leur ancrage local, annonce Dijon Bourgogne Invest. La société **Vétia International**, spécialisée depuis 2002 dans le négoce d'ingrédients agroalimentaires (thé, café, fruits secs), transfère actuellement ses opérations de Paris vers Dijon. Vétia a fait l'acquisition d'un entrepôt de 2.800 m² dans la zone d'activités (ZAE) Capnord. Le site, approvisionné quotidiennement depuis le port du Havre, a fait l'objet d'une restructuration incluant la pose de 2 000 m² de panneaux photovoltaïques. L'objectif de l'entreprise est de regrouper l'intégralité de ses effectifs à Dijon d'ici trois ans et de fermer son bureau parisien. L'entreprise, qui traite un volume annuel compris entre 7.000 et 10.000 tonnes de marchandises, justifie ce choix par la position géographique centrale de Dijon en Europe et son accès direct aux réseaux autoroutiers. Sur le plan opérationnel, ces conditions permettent de réduire les coûts et les délais de livraison vers des marchés clés comme l'Allemagne, la Suisse et l'Espagne, comparativement aux conditions logistiques de l'Île-de-France. Dans le secteur de l'ingénierie, **Febus Ingénierie** - spécialisée dans le génie climatique et les environnements contrôlés pour la pharmacie et l'agroalimentaire - quitte Quetigny pour s'installer à Fontaine-lès-Dijon. Ce déménagement permet à l'entreprise de passer de 170 m² à 300 m² de locaux pour répondre à une croissance de ses effectifs, qui atteignent aujourd'hui 15 salariés. Le développement de Febus a été marqué en 2023 par le rachat du bureau d'études Exergia, expert en chaudières biomasse. Pour son nouveau site, la direction a privilégié la proximité avec les lieux de résidence des collaborateurs afin de réduire les temps de transport. L'entreprise, qui compte parmi ses clients le CHU de Dijon et la SNCF, prévoit de nouveaux recrutements dans le domaine climatique. Le choix de ces entreprises repose sur des critères factuels identifiés lors de leurs recherches foncières, menées avec l'appui de l'agence Dijon Bourgogne Invest. L'accessibilité : la connexion aux axes routiers majeurs est un facteur déterminant pour le négoce international ; la densité industrielle : la ZAE Cap Nord regroupe des acteurs de l'agroalimentaire tels que les Salaisons Dijonnaises ou Apidis, créant un environnement sectoriel cohérent pour les nouveaux arrivants ; le besoin d'espace : la disponibilité de surfaces modulables pour la restructuration (comme l'entrepôt désaffecté repris par Vétia) permet des extensions difficiles à réaliser dans des zones urbaines plus denses. **E. de J.**

en bref



Un porte-conteneur. Image d'illustration Freepik.

Yonne. À Villecien, sous l'impulsion de Jessica Flore Angel, le Château du Feÿ s'impose comme le laboratoire d'un modèle économique où activité commerciale, engagement écologique et innovation sociale s'entremêlent pour faire du patrimoine un moteur de transformation territoriale.

Un modèle régénératif, entre patrimoine et innovation



Des années 1980 au début des années 2000, le château du Feÿ a appartenu à la cheffe britannique Anne Willan, qui y avait fondé une école de cuisine de renommée internationale. Depuis sa reprise en 2017 par Jessica Flore Angel, ancienne architecte, il est aujourd'hui exploité comme un tiers-lieu privé qui repose sur une économie de l'usage. Les hébergements se répartissent entre environ 20 chambres dans le château principal, complétées par La Ferme qui dispose de cinq chambres dans une maison indépendante, d'un gîte, des dépendances et annexes pouvant augmenter la capacité selon les configurations, ainsi qu'environ dix tentes de glamping pour l'hébergement extérieur. Le tout complété par une salle de réception de 450 m² : « On a du monde toute l'année puisque le château est exploité pour deux saisons : il y a une saison d'hiver qui est plutôt du coliving et l'été pour des événements, donc des séminaires et des mariages. »

C'est ce modèle économique qui permet de faire travailler entre 18 et 23 salariés selon les périodes, mais derrière cette stabilité apparente, les équilibres restent fragiles : « Tant que la toiture ne se décolle pas, on va dire... on arrive à ce que tout le monde soit payé », résume Jessica Flore Angel. Derrière le prestige du château, de son



Le château du XVIIIe siècle bénéficie d'un statut protégé au titre des Monuments historiques. Crédit : JDP.

colombier aux 450 boulines, le quotidien est aussi absorbé par des charges invisibles : « Il y a plein de choses un peu ingrates... la fosse septique, les systèmes d'eau, l'électricité... ça ne fait un effet whaou pour personne mais ça coûte cher. » Et cette réalité bloque les investissements lourds : « Pour faire des

gros travaux de rénovation, on n'arrive pas à dégager 500.000 € de bénéfice chaque année. »

ENTREPRENDRE DANS « L'INCERTITUDE »

À cette économie d'exploitation s'ajoute un second pilier : « Mon grand sujet, c'est surtout le travail de communauté », explique Jes-

sica Flore Angel. « Comment on crée du lien entre l'international, le national, le local... comment on fait des ponts entre des gens de la tech, des gens qui travaillent la terre avec leurs mains, des entrepreneurs et des activistes. » C'est l'association Feÿ Commons présidée par Rose Verneau qui concentre cette ambition : « L'association s'occupe des projets de régénération, de cohésion territoriale et de transition... ce n'est pas une amicale du tout, c'est du patrimoine vivant, culturel et bâti. » Sur le terrain, cela se traduit par des projets écologiques et éducatifs : pépinière de production d'essences locales, reforestation des 42 hectares du domaine, gestion de l'eau et actions pédagogiques avec les écoles de Joigny. Dans ce contexte, le domaine envisage la transformation de dépendances en résidences pour scientifiques et artistes, mais surtout une montée en puissance des investissements : « Si jamais à un moment on veut faire 5 M€ de travaux, ce n'est pas l'activité seule qui va pouvoir le faire. On peut perdre 50 à 70 % des ressources d'une année sur l'autre. Chaque jour on ne sait pas de quoi sera fait le lendemain... je crois que là tout le monde essaie d'entreprendre dans l'incertitude. On redevient tous des apprentis sorciers », conclut Jessica Flore Angel.



Afin de faire vivre le site et sa vingtaine de salariés, Jessica Flore Angel y fait cohabiter hébergements, entrepreneuriat, artisanat, projets pédagogiques, résidences scientifiques ou artistiques...



Région BFC

UNE STRATÉGIE NATIONALE ET TERRITORIALE POUR L'AGROALIMENTAIRE. Bœuf charolais, volaille de Bresse, saucisses de Morteau ou de Montbéliard... Derrière ces productions renommées il y a toute une filière dédiée à la viande, soit 16.500 emplois en 2022 dans la région (6.800 exploitations agricoles d'élevage, 91 établissements d'abattage et de transformation), pointe une note récente de l'Insee. Cette filière a créé 516 M€ de richesse en 2022, pour moitié par l'abattage et la transformation, avec plusieurs champions industriels. Dans certaines zones rurales, à l'ouest en particulier, la filière est un pilier de l'économie locale. Mais ce pilier est fragilisé : la transmission des exploitations est difficile, et de nombreux métiers de la filière connaissent une forte rotation. Les aléas climatiques et sanitaires sont nombreux et malgré la remontée récente des cours de la viande, la filière souffre de coûts de production en hausse (dont l'énergie), alors que la consommation de viande baisse ou se réoriente (davantage de volaille, par exemple).

STRATÉGIE NATIONALE

C'est dans ce contexte que s'est tenu, jeudi 16 avril, le lancement des travaux régionaux sur la souveraineté alimentaire à l'Institut Agro à Dijon, coup d'envoi de la phase territoriale des conférences de souveraineté alimentaire, faisant suite à une première phase nationale engagée à l'automne 2025, afin de définir, d'ici 10 ans, une « stratégie ambitieuse pour renforcer la capacité de production et de transformation agricoles françaises ». Cette volonté fait suite à la publication de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (Losarga) du 25 mars 2025, qui a érigé la souveraineté alimentaire au rang « d'intérêt général majeur en tant que sujet prioritaire et vital », selon la ministre de l'Agriculture Annie Genevard alors que la guerre en Ukraine a pointé notre dépendance aux engrais de l'Est et le front au Moyen-Orient s'est accompagné d'une flambée des cours de l'énergie. En Bourgogne Franche-Comté, cette démarche vise à faire émerger des projets concrets au plus près des territoires, en mobilisant l'ensemble des acteurs du monde agricole et alimentaire. Leurs travaux seront restitués fin juin 2026. « Que faut-il produire pour être moins vulnérables et moins dépendants pour rayonner à l'international ? », a ainsi introduit la secrétaire générale pour les affaires régionales, ajoutant que cette stratégie nationale s'appuie non seulement sur « les manières de produire, comment, dans quelles conditions » mais aussi sur la volonté de « changer les modes de consommation » en trouvant les bons messages pour convaincre d'acheter local pour consommer des produits issus de filières respectant des normes strictes et préservant de surcroît l'emploi. Pas facile dans un contexte où le pouvoir d'achat est la priorité n°1 des Français, et alors que l'Europe vient de signer des contrats de libre-échange avec les pays du Mercosur et avec l'Inde, qui n'ont pas exactement le même curseur en termes de produits phytosanitaires ou de bien-être animal...

LA BFC, CHAMP(S) DES POSSIBLES...

À l'heure du changement climatique, la force de la BFC est, de bénéficier d'une fenêtre d'opportunité favorable à la culture de produits jusque-là circonscrits aux départements méridionaux - des expérimentations sur les abricotiers sont en cours. La période est également propice à la relocalisation réussie (et aidée) de certaines filières (moutarde, engraissement des bovins viande). Mais, avertissent les professionnels, rien ne se fera sans une volonté politique, une prise de conscience des consommateurs et la mise en œuvre de projets structurants pour garantir, par exemple, l'accès à une ressource directement impactée par le changement climatique : l'eau.

en bref

Antoine Gavory

Emmanuelle de Jesus

ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE
120€



NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT

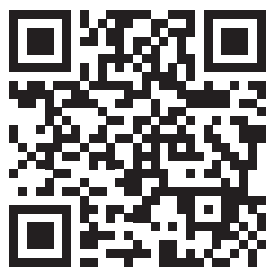
Je m'abonne pour **1 an au prix de 120 €**

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.



Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À : Journal du Palais - Service abonnement - 2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - abonnement.jdp@legalnet.org- www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

leJournalduPalais
LE JOURNAL DU PALAIS - SERVICE ABONNEMENT - 2B AVENUE DE MARBOTTE - 21000 DIJON - BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

COLLECTIVITÉS

Avec la région, un lycée bisontin rénove totalement son internat

Doubs. Mardi 21 avril, la cité scolaire Louis Pergaud a franchi une étape majeure de sa modernisation. Jérôme Durain, président de la région BFC, et Jérôme Baretje, proviseur de l'établissement, ont officiellement inauguré l'internat « Margot » entièrement restructuré. Un projet de près de 14 M€ visant notamment à renforcer l'attractivité d'un des plus grands lycées de Besançon.



C'est un bâtiment métamorphosé qui se dresse désormais au nord-est du site du lycée Louis Pergaud. Après une vaste opération de restructuration menée en une seule tranche de travaux, les quatre niveaux de l'internat « Margot » accueillent aujourd'hui les élèves dans un cadre de vie radicalement transformé. Avec plus de 2.000 élèves et étudiants répartis dans 75 classes, de la seconde à la licence, dans un externat de quatre étages d'une longueur de 165 m, le lycée bisontin, construit à partir de 1961 sur une superficie de onze hectares, renforce ainsi son statut d'établissement phare de l'agglomération.

UN CADRE DE VIE PENSÉ POUR LA RÉUSSITE

Le nouvel internat a été conçu pour répondre aux attentes contemporaines des lycéens. D'une capacité totale de 420 places, il se divise en 12 unités de vie comprenant chacune entre 28 et 37 lits, à raison de quatre unités par étage. L'organisation spatiale a été totalement repensée : le rez-de-chaussée est désormais dédié aux locaux communs, abritant salles d'étude, foyer, bibliothèque et salle de télévision, ainsi que quelques

salles de cours. Au-delà de la convivialité, l'accent a été mis sur la fonctionnalité et l'accessibilité. Préalablement désamianté, l'ensemble du bâtiment a été mis aux normes pour les personnes handicapées et les galeries couvertes reliant l'internat au reste du lycée ont été rénovées. Pour Jérôme Baretje, le proviseur, ce nouvel outil est une pièce maîtresse pour maintenir l'attractivité d'un établissement déjà reconnu pour ses spécificités sportives et linguistiques.

UNE VITRINE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La région Bourgogne Franche-Comté a souhaité faire de ce chantier une opération exemplaire en matière de développement durable. La rénovation a visé le label « BBC rénovation », permettant de diviser par deux la consommation énergétique annuelle du bâtiment, qui devrait passer de 220 à 103,5 kWh/m².

Pour atteindre ces objectifs, des choix techniques forts ont été faits en concertation avec les élèves « éco-délégués » du lycée. L'isolation thermique a été renforcée par l'utilisation de matériaux biosourcés, comme la laine de bois pour les façades, et le remplacement des menuiseries extérieures par des châssis bois-aluminium. Le bâtiment innove également avec un système de récupération des eaux de pluie pour les chasses d'eau et un dispositif de récupération de chaleur s'écoulant des douches pour préchauffer l'eau sanitaire. Enfin, l'énergie solaire est au cœur du dispositif. Si la toiture de l'internat dispose déjà de 28 kWc de panneaux photovoltaïques, la région termine la construction, sur le site de l'établissement, d'ombrières équipées de panneaux solaires pour une puissance installée de 177 kWc et un coût prévisionnel des travaux de 483.000 € HT. La mise en service est prévue en mai. L'économie attendue par cette installation est de l'ordre de 21 % de la consommation du lycée. « Le lycée Pergaud a obtenu le label "niveau expert" pour le développement durable, qui constitue un axe prioritaire du projet d'établissement », précise Jérôme Baretje.

UN INVESTISSEMENT CONSÉQUENT

Le coût total de cette restructuration globale confiée à Temps Modernes et à la Sedia pour la maîtrise d'ouvrage et aux cabinets architectures TRIA Architectes (Dijon) et AAU Lhomme & Nectoux (Besançon), s'élève à près de 14 M€, intégralement financés par la région, avec un soutien de l'État à hauteur de 1,5 M€ via le Programme d'investis-



Jérôme Durain, président de la région Bourgogne Franche-Comté, et Jérôme Baretje, proviseur du lycée bisontin Louis Pergaud, ont officiellement inauguré l'internat « Margot » entièrement restructuré. Crédit : JDP.

sements d'avenir. Ce chantier s'inscrit dans une politique éducative régionale ambitieuse qui mobilise, pour la seule année 2026, un budget de 336 M€. Lors de l'inauguration, Jérôme Durain a souligné l'importance de tels investis-

sements pour le territoire : « Cette opération menée par la région permet non seulement d'adapter la capacité d'accueil de l'internat à l'échelle de l'agglomération, mais aussi de renforcer l'attractivité du lycée Louis Pergaud. Ce nouvel

outil moderne et accessible illustre notre volonté commune d'allier confort de vie, sobriété environnementale et réussite scolaire au service des générations futures ».

Frédéric Chevalier

Chiffres clés

- ◆ **420 places** : capacité totale de l'internat Margot rénové.
- ◆ **12 unités** de vie accueillant chacune de 28 à 37 lits (4 unités par étage).
- ◆ **14 M€** : montant global de l'opération, 1,5 M€ au titre du Programme d'investissements d'avenir.
- ◆ **Économies d'énergie** : la consommation annuelle devrait passer de 220 kWh/m² à 103,5 kWh/m² (soit une réduction de plus de 50 %).
- ◆ **28 kWc** dont 177 kWc via des ombrières photovoltaïques sur le site (mise en service en mai 2026), couvrant environ 21 % de la consommation totale du lycée.
- ◆ **Démarrage des travaux** : 2021 (réalisés en 4 phases pour maintenir l'accueil des internes). Livraison finale de la rénovation : juin 2025.

La région et ses 128 lycées

La région BFC exerce une compétence pleine et entière sur la construction, l'entretien et le fonctionnement des lycées publics de son territoire. Son patrimoine immobilier se compose de 128 établissements, répartis sur 224 sites et plus de 1.430 bâtiments, pour une surface totale de 2,3 millions de m². La région compte 103.236 lycéens, dont 83.675 dans les établissements publics

UNE ACTION STRUCTURÉE AUTOUR DE QUATRE DOMAINES CLÉS :

- ◆ **La gestion du patrimoine immobilier** : l'objectif est de garantir des accueils sécurisés et conformes aux normes, tout en accélérant la sobriété énergétique des bâtiments (en application de la loi Élan) et en adaptant les locaux aux évolutions pédagogiques.
- ◆ **Le fonctionnement et les équipements** : la région assure la gestion des 117 unités de restauration qui servent plus de 10 millions de repas par an aux 63.600 internes et demi-pensionnaires du territoire.
- ◆ **Le numérique** : la région déploie l'Espace numérique de travail Éclat-BFC, partagé par 250.000 utilisateurs (lycées, collèges et écoles), et gère un parc informatique de 40.000 ordinateurs.
- ◆ **Les ressources humaines** : Plus de 2.800 agents régionaux permanents œuvrent quotidiennement à l'accueil, l'hébergement, la restauration et la maintenance des sites.



La rénovation de l'internat du lycée Pergaud à Besançon (14 M€) a été inaugurée mardi 21 avril. Crédit : JDP.

UN ENGAGEMENT FINANCIER MASSIF POUR 2026

Pour la seule année 2026, la région mobilise un budget global de 336 M€ au service de sa politique éducative. Ce montant se répartit notamment entre la gestion patrimoniale immobilière (90,2 M€), le fonctionnement des lycées (94,3 M€) et les ressources humaines des agents techniques (143,6 M€). Actuellement, plus de 170 opérations de travaux sont en cours dans les lycées de la région, pour un montant total dépassant les 620 M€.

**Anais a le pouvoir
de détecter les mines
avant qu'elles
n'explosent
pour 2,50€ /mois***



Grâce au **don mensuel**
on a tous le pouvoir de **changer**
le monde, même à distance !

hi.fr/don.mensuel

Anais C., donatrice régulière pour handicap International depuis 2010



**handicap
international**

*Après réduction fiscale.

Yonne. Dans la foulée des élections municipales, les intercommunalités de l'Yonne ont renouvelé leur gouvernance. Si certains territoires ont choisi de nouveaux présidents, d'autres ont misé sur la continuité. Tour d'horizon d'un paysage politique local en recomposition.

Intercommunalités icaunaises : entre nouveaux visages et figures installées



Le renouvellement est d'abord marqué par l'élection de Mathieu Debain à la tête de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois (CAA), seul candidat à la présidence. Le néo maire d'Auxerre s'est imposé avec une large majorité, affichant dès son élection une volonté de rassembler et de donner toute leur place aux communes, notamment les plus rurales. « *Un fond de 30.000 € sera dédié pour chaque commune* », annonce-t-il lors de sa prise de fonction.

Même mouvement du côté du Sénonais, où Paul-Antoine de Carville, maire de Sens, a été élu président de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais (CAGS). Une prise de fonction qui confirme le rôle structurant de la ville centre dans la conduite des politiques intercommunales.

Dans le Tonnerrois, le changement est également au rendez-vous avec l'élection de Cédric Clech à la présidence de la communauté de communes Tonnerre

en Bourgogne. Une nouvelle figure appelée à porter une dynamique renouvelée sur ce territoire rural, confronté à des enjeux d'attractivité et de services.

LA CONTINUITÉ PRIVILÉGIÉE DANS D'AUTRES TERRITOIRES

À l'inverse, certains territoires ont fait le choix de la stabilité. À Joigny, Nicolas Soret a été réélu pour un quatrième mandat à la tête de la communauté de communes du Jovinien. Une longévité qui témoigne d'un ancrage solide et d'une volonté de poursuivre les projets engagés. « *Le grand enjeu de cette mandature sera de s'associer au Sénonais pour développer un incinérateur plus important capable de traiter nos déchets*, a-t-il expliqué. *C'est une nécessité pour maîtriser le coût de leur traitement* ».

Même logique dans l'Avalonnais, où Pascal Germain conserve la présidence de la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan. Un quatrième mandat pour le maire d'Annéot en poste depuis 43 ans. L'écologie sera le premier chan-



Arminde Guiblain, maire de Monéteau et première vice-présidente de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois (CAA), en charge de la Santé, du numérique et de la communication, Laurine Zeimer, élue de la ville d'Auxerre et Mathieu Debain, maire d'Auxerre et président de la CAA. Crédit : JDP.

tier de ce nouveau mandat pour le président : « *Qu'on le veuille ou non, le climat change. Donc on devra travailler sur l'écologie.* »

Et pour se faire, il sera aidé de la 3^e vice-présidente, Paule Buffy, maire d'Island, en charge de la transition écologique et incluant

notamment le plan climat air énergie territorial.

Enzo Beaudet

Yonne. Après avoir lancé l'un des plus grands chantiers d'Ehpad de France à Auxerre, le département de l'Yonne confirme son ancrage social avec la construction du futur foyer départemental de l'enfance. Un projet à plus de 10 M€ pour moderniser l'accueil des mineurs en danger.

L'Yonne investit pour l'enfance à Auxerre



Le projet est à la hauteur des enjeux. À Auxerre, le département de l'Yonne s'apprête à construire un nouveau foyer départemental de l'enfance, destiné à remplacer un bâtiment aujourd'hui inadapté. Sorti de terre en 1975, au 4 boulevard Gouraud, l'équipement actuel montre depuis plusieurs années ses limites. La structure engendre des coûts de fonctionnement élevés et présente une configuration peu optimale, à cela s'ajoutent des problèmes de sécurité et d'accessibilité, incompatibles avec les exigences actuelles de la protection de l'enfance. Le site ne répond plus aux standards d'accueil ni aux besoins d'un accompagnement individualisé. Or, la pression ne cesse d'augmenter. Fin 2024, 2.710 mesures

de protection étaient suivies dans l'Yonne, soit une hausse de 6,6 % en un an. Le CPEY (comité de protection de l'enfance de l'Yonne) accompagne chaque année 1.400 enfants et adolescents. Une tendance qui oblige la collectivité à repenser en profondeur son offre d'hébergement, notamment pour les situations d'urgence - parfois dès les premiers jours de vie grâce à la pouponnière. Face à cette réalité, les élus ont fait le choix d'un investissement structurant. En plus de l'aspect qualitatif qu'apporterait ce nouveau bâtiment, il ferait économiser 700.000 € au département chaque année rien qu'au niveau énergétique.

UN PROJET AMBITIEUX ET MODERNE

Le futur établissement, dont le chantier doit démarrer prochainement, s'étend

sur près de 2.000 m², il proposera 56 places d'accueil. Les travaux devraient durer 27 mois et le département de l'Yonne vise un taux de réemploi des matériaux de 80 %. Le coût total de l'opération est estimé à 10,2 M€, dont 1,64 M€ de subventions. Pensé pour répondre aux exigences actuelles, le bâtiment sera organisé par tranches d'âge afin de garantir à la fois sécurité, intimité et qualité de vie. Chaque groupe d'enfants disposera d'espaces dédiés, de lieux de détente et d'accès à des extérieurs aménagés. Au-delà de l'accueil des mineurs, le projet vise également à améliorer les conditions de travail des professionnels. Le conseil départemental entend ainsi renforcer l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance, dans un secteur en tension. Enfin, la dimension environnementale n'a pas été

oubliée. Le chantier prévoit notamment le réemploi d'une large partie des matériaux issus de la démolition, avec un objectif affiché de réduction de l'empreinte carbone.

Ce nouveau foyer s'inscrit dans une stratégie plus large. En parallèle, le département a acquis l'ancienne clinique Sainte-Colombe, à Saint-Denis-lès-Sens, afin de développer une offre d'accueil d'urgence dans le nord de l'Yonne. L'objectif est double : « *désengorger les structures existantes et rapprocher les solutions d'accueil des bassins de vie* », annonce le conseil départemental. Une manière de mieux répondre aux besoins des enfants, mais aussi de leurs familles. Avec ces investissements, la collectivité modernise son dispositif de protection de l'enfance

E. B.

Yonne

DANS L'YONNE, LA RENTRÉE 2026 ACTE UNE NOUVELLE RÉDUCTION DES MOYENS. La prochaine carte scolaire icaunaise se dessine avec la fermeture de 29 classes dans le premier degré. Cette décision s'inscrit dans un contexte de baisse démographique, le département devant perdre environ 750 élèves à la prochaine rentrée. Selon le conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), cette diminution des effectifs justifie un ajustement du nombre de classes et des enseignants, avec la suppression de 21 postes. La majorité des écoles conserveront toutefois leur organisation actuelle et le taux d'encadrement devrait légèrement s'améliorer. Sur le terrain, ces annonces suscitent de vives inquiétudes. Syndicats et élus locaux dénoncent une fragilisation accrue des territoires ruraux, déjà confrontés à la réduction des services publics. Plusieurs organisations pointent le risque d'une dégradation des conditions d'apprentissage, avec des classes plus chargées et une offre éducative amoindrie. La validation de cette carte scolaire intervient après plusieurs semaines de concertation et de mobilisation.

en bref

Retrouvez l'intégralité de votre journal et plus encore sur

www.journal-du-palais.fr

Une expérience digitale accrue avec votre journal

- ✓ Informations économiques et juridiques
- ✓ Contenu web exclusif
- ✓ Nouvelles fonctionnalités bientôt disponibles

R I E N .
C ' E S T
L E M E N U
D U J O U R
P O U R
D E S M I L L I O N S
D E F R A N Ç A I S .



POUR AIDER LES PLUS
VULNÉRABLES À SORTIR
DE LA PAUVRETÉ
FAITES UN DON SUR
RESTOSDUCOEUR.ORG



TERRITOIRES

Pour Cîteaux, changer le vin en dons

Côte-d'Or. Afin de financer la seconde tranche des travaux du définitoire de Cîteaux, le château du Clos de Vougeot se mobilise le 19 septembre aux côtés de la Fondation du Patrimoine lors d'un dîner et d'une vente aux enchères orchestrée par Christie's. Appel est donc lancé à la générosité (en partie défiscalisable) des vigneronns afin de proposer une sélection de vins et des « expériences » privilégiées dans les domaines, à même de séduire une clientèle internationale fortunée. Une première édition en 2022 avait permis de réunir 850.000 €, pour un chantier dont le montant global est estimé à 15 M€.



En 2022, la première édition de la vente aux enchères caritatives au profit de la restauration du définitoire de l'abbaye de Cîteaux avait permis de récolter 850.000 €, grâce à l'implication du château du Clos de Vougeot, siège de la confrérie des Chevaliers du Tastevin et la mobilisation du monde viticole. Ce succès a motivé un « Acte II » afin de poursuivre les travaux dont le montant total s'élève à environ 15 M€. Appel est donc lancé aux vigneronns afin qu'ils fassent dons de leurs plus beaux flacons et/ou d'expériences exclusives au sein des domaines, propres à séduire des amateurs passionnés et fortunés qui enchériront le 19 septembre, afin d'inscrire leurs noms parmi les artisans de la résurrection hors normes d'un bâtiment unique (voir encadré).

INSCRIT DANS L'HISTOIRE

Les enchères se feront soit en présentiel lors d'un dîner de charité au Château du Clos de Vougeot, soit en ligne : la vente, orchestrée par Christie's sera ainsi ouverte aux enchérisseurs internationaux. Le commissaire-priseur, Me Meyer, a été judicieusement choisi afin que la valeur des vins présentés soit respectée, avec des prix de réserve évitant la surenchère dès le lendemain... Il est moins question ici de faire des affaires que de prendre sa petite part à la grande histoire cistercienne.

Le positionnement du château du Clos de Vougeot aux côtés des mécènes, avec l'accompagnement de l'ingénierie de la

Fondation du Patrimoine, s'inscrit en effet dans un chemin mémoriel : à l'origine, comme le rappelle Frère Benoît, le Clos de Vougeot était une « grange » appartenant à l'abbaye de Cîteaux, conçue pour concilier l'activité agricole nécessaire à la subsistance des moines de l'abbaye et la règle de Saint Benoît qui leur imposait de ne pas sortir de la clôture du monastère. Ce sont ces frères convers qui, dès le haut-Moyen Âge, ont expérimenté la notion de terroir et les méthodes spécifiques de culture et de vinification sur lesquelles la Bourgogne s'appuie encore aujourd'hui au travers de ses Climats pour élaborer des vins dont certains atteignent une valeur marchande stratosphérique. Permettre aux moines actuels de bénéficier d'une part de cette manne relève, explique Aubert de Villaine, président d'honneur de l'association des Climats de Bourgogne et évidemment figure du domaine de la Romanée-Conti dont il a, en un demi-siècle, fait le vaisseau-amiral des grands bourgognes, d'une nécessité quasiment morale : « Il est de notre devoir à tous et notamment aux vigneronns de Bourgogne, de nous associer à cette grande cause. Nous défendrons et mettrons ainsi en lumière notre histoire dans ce qu'elle a produit de plus admirable et de plus fécond. » Le prix du dîner (325 € par personne, dont 175 € au profit de l'abbaye de Cîteaux) est partiellement défiscalisable.

Emmanuelle de Jesus

♦ Réservations obligatoires : billetweb.fr/diner-de-gala-et-vente-aux-encheres-clos-de-vougeot



Le pignon de l'ancienne chapelle du définitoire avant le début des travaux. Crédit : DR / Abbaye de Cîteaux

Le définitoire, un « parlement européen »

Le définitoire était le lieu où se réunissaient, une fois l'an, les abbés définiteurs qui y préparaient les décrets votés lors d'un chapitre général, assurant ainsi la relation entre les différents monastères vivant sous la règle de Saint-Benoît. Ce mode de gouvernance était un véritable parlement européen (à l'apogée de l'Ordre, les abbayes cisterciennes représentaient en effet plus de 2.000 implantations, des pays nordiques au sud de l'Italie) avant l'heure, où selon la terminologie monastique, s'exerçait l'expérience d'être « séparés de corps mais unis dans l'esprit », rappelle Frère Benoît, moine depuis 20 ans à Cîteaux.

Le définitoire de l'abbaye de Cîteaux ne retrouvera pas sa fonction d'origine, le chapitre général des abbés se tenant désormais en Italie pour des raisons de logistique et de visas, mais il sera transformé en un lieu d'interprétation et de recherche.

Le rez-de-chaussée deviendra un « lieu d'interprétation ouvert au grand public » portant sur la vie cistercienne



Frère Benoît, moine de l'abbaye de Cîteaux depuis 20 ans. Crédit : JDP.

à travers le monde et sa gouvernance. Ce même niveau accueillera la bibliothèque de l'abbaye de Melleray (Loire-Atlantique), préservée par les moines à la Révolution. Frère Benoît la décrit comme « la bibliothèque

d'un honnête homme du XVIII^e siècle, la même que celle d'un cabinet de philosophe », preuve, souligne-t-il malicieusement, que « la soi-disant opposition entre les deux France, la France superstitieuse réactionnaire médiévale représentée par l'Église et la France lumineuse du progrès représentée par les Lumières est une construction tardive du XIX^e siècle qui ne correspond à aucune réalité ».

L'étage sera dédié aux archives des monastères. Le projet vise à « valoriser et mettre à disposition des chercheurs les archives cisterciennes » afin de regrouper la documentation de ceux qui ont consacré leur vie à la recherche sur la vie monastique et l'Ordre cistercien.

La restauration inclut la remise en état de la galerie du cloître pour créer une « ouverture de l'intérieur en dialogue avec la bibliothèque » qui lui fait face.

Le calendrier prévoit la fin de la rénovation intérieure vers 2029, suivie d'au moins trois années d'aménagements finaux.



De gauche à droite : Jean-François Curie, grand maître de la confrérie des chevaliers du Tastevin, Arnaud Orsel, intendant général de la confrérie, Frère Benoît, Julie McLaughlin, international gourmet, membre du comité de pilotage de l'opération, Aubert de Villaine, président d'honneur de l'association des Climats de Bourgogne, Gilles de Larouzière, président d'Artémis domaines, ancien président de l'association des Climats de Bourgogne et Jean-Christophe Bonnard, délégué régional de la Fondation du patrimoine BFC. Crédit : JDP.

Opinions

Le premier mai doit rester chôme

Intersyndicale de Côte d'Or (CGT, FO, FSU, Solidaires)

Le premier mai c'est NOTRE journée, la journée internationale de revendications et de lutte pour les droits des travailleurs et des travailleuses, la seule journée chômée et payée, fêtée dans 163 pays du monde. C'est la mobilisation qui nous a permis de l'arracher il y a plus de 100 ans et de la conserver il y a quelques jours, alors que les macronistes alliés à la droite et à l'extrême droite ont tenté de faire passer une loi pour contraindre 1,4 millions de salarié-es à travailler ce jour-là.

Malgré un premier recul du gouvernement, celui-ci autorise les artisans à contourner la loi par le biais d'un volontariat déguisé pour faire travailler les salariées fleuristes et boulangers. Nos manifestations cette année seront l'occasion de fêter cette première victoire et d'alerter solennellement politiques et patronat: on ne TOUCHE pas au 1^{er} mai! Ce premier mai, nous appelons l'ensemble des travailleurs et des travailleuses à manifester contre la vie chère, pour exiger que notre travail soit rémunéré comme il se doit. Alors que les prix de l'énergie explosent, nos salaires n'ont toujours pas retrouvé leur niveau de 2020 et les inégalités entre les femmes et les hommes sont toujours aussi importantes. Dans le même temps,

la pauvreté ne cesse de progresser chez les jeunes qui subissent un véritable bizutage social: CDD, stages, intérim, bas salaires, chômage...

Côté étudiant, le coût de la vie a grimpé de 30% tandis que les bourses étudiantes, elles n'ont pas augmenté. Pourtant, les dividendes atteignent des records et les entreprises touchent chaque année 211 milliards d'aides sans condition ni contrepartie. Dans le privé comme dans le public, les salaires, les pensions et les aides sociales doivent être augmentés et indexés sur les prix. Les entreprises qui discriminent doivent être sanctionnées. Les aides publiques doivent être conditionnées et réorientées vers le financement de nos services publics. Les prix de l'énergie doivent être bloqués pour mettre fin à la spéculation.

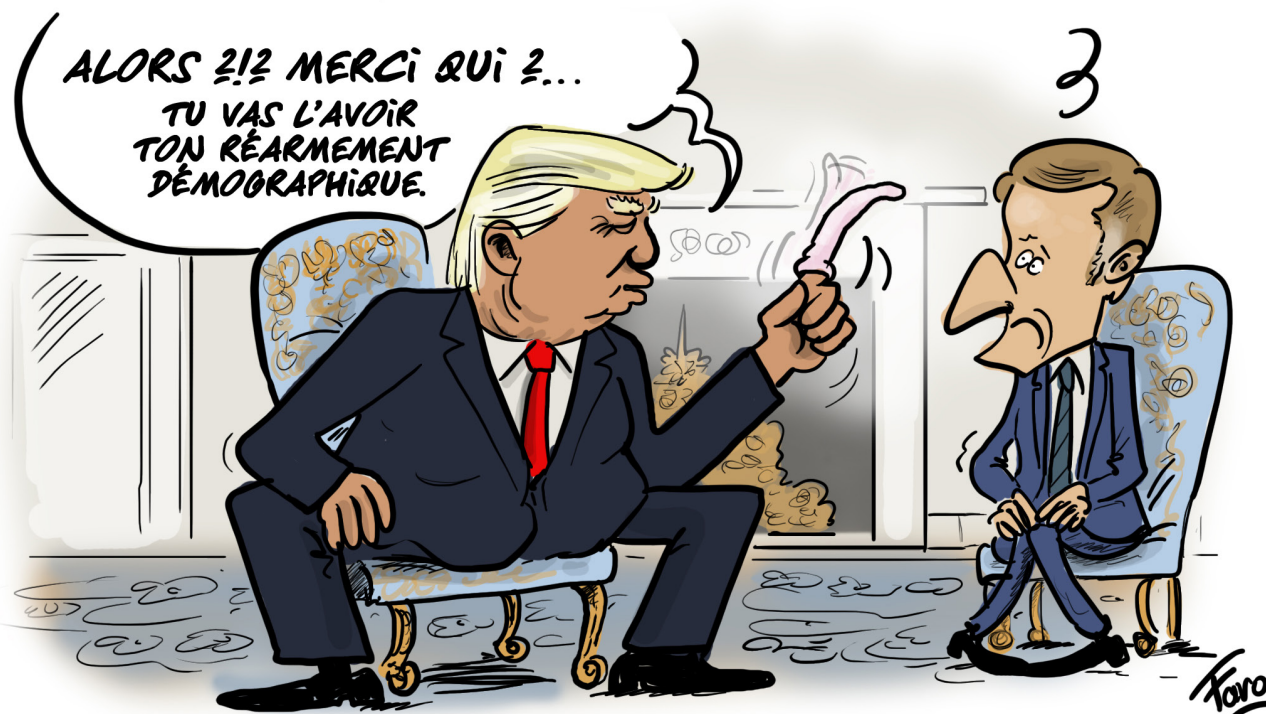
Ce premier mai, nous manifesterons aussi pour la paix, en solidarité avec les millions de travailleurs et de travailleuses qui se trouvent sous les bombes, en Ukraine, en Iran, au Liban, en Palestine ou encore au Soudan. Trump, Poutine, Netanyahu et leurs alliés d'extrême droite multiplient les guerres et cherchent à remplacer le droit international par la loi du plus fort ou plutôt

du plus riche. Ces guerres pénalisent l'ensemble des travailleurs et des travailleuses: les prix de l'énergie explosent et nos services publics sont asphyxiés pour augmenter les budgets d'armement. Il y a urgence à sortir de cette surenchère guerrière. La France et l'Europe doivent s'affirmer pour imposer un agenda de paix et de désarmement, défendre l'ONU et le droit international.

Enfin, nous manifesterons pour exiger des perspectives de progrès. La fuite en avant vers toujours plus de profits mène dans le mur. Il n'y a pas de planète B. Nous voulons que les richesses que nous produisons par notre travail financent la transition environnementale et notamment la sortie de la dépendance aux hydrocarbures, les services publics et la protection sociale. Nous voulons une industrie qui nous permette de produire local et durable. Nous voulons que le progrès technologique permette la réduction du temps de travail. Nous refusons la banalisation du racisme, de l'antisémitisme, du sexisme et des LGBTphobies. Face à l'extrême droite qui se nourrit des crises qu'elle provoque, nous appelons à un 1^{er} mai populaire et antifasciste. Nous voulons vivre dans un monde de paix, d'égalité et de liberté!

Le regard de Faro

LA GUERRE AU MOYEN-ORIENT FAIT MONTER LES PRIX DES PRÉSERVATIFS



Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

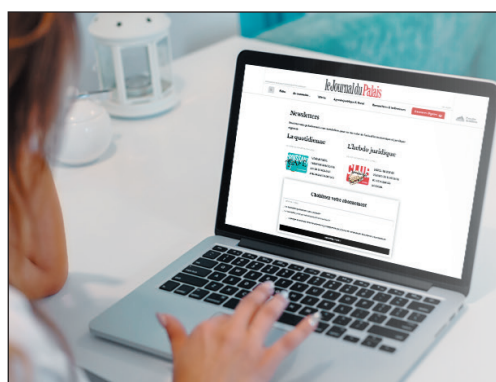
Au train où vont les choses



Comme j'ai encore perdu à l'Euromillions (notez bien que je n'avais pas joué) impliquant que je ne suis pas millionnaire alors même que mon train de vie idéal nécessiterait des moyens un peu plus conséquents, j'ai réfléchi à la meilleure façon, et la plus efficace quant au rapport temps/bénéfice, de me constituer un petit capital en plus de mes émoluments. J'ai pensé, d'abord, à monétiser un compte sur un quelconque réseau social, un peu poético-graphico-nombriliste, à base de photos de locomotive à chaque fois que je suis dans une gare. Ça a l'air idiot dit comme ça, mais appelez ça « Un jour, un train » - subtile allusion au film de 1968 « Un soir, un train » avec Yves Montand et Anouk Aimée, dont Wikipédia nous fournit le synopsis: « Le film a pour thème l'incommunicabilité, mais traitée sur le mode du réalisme magique et sur fond de conflit linguistique belge », vous voyez un peu - un bon cadrage et hop, vous vous bâtissez en 2-2 une communauté raffinée de fétichistes et d'esthètes ferroviaires doublés de quelques snobinards cinéphiles, du genre à vous faire sponso, comme disent les jeunes, par Jean Castex. Ensuite, j'ai vu passer les salaires de Pascal Praud et de Cyril Hanouna, des trucs à 7 chiffres, j'ai cru que c'était une hallucination de l'IA mais non et je me suis exclamée, tel le commissaire Bourrel: « Bon sang, mais c'est bien sûr! La voilà, l'idée! Un compte réactionnaire sur les trains! Je vais toucher le jackpot! » En exclusivité, mesdames et messieurs, voici donc les premiers clichés de ce projet prometteur, pris en gare de Dijon ville, ainsi que les légendes idoines (à réciter *in petto* avec la voix de votre chroniqueur préféré d'Europe 1 ou Cnews), dites-moi en commentaires si oui ou non, je tiens un truc:



« Voilà ce que notre prétendu progrès aura permis en cent ans à peine! En haut, saisi au vol durant quelques minutes suspendues, un wagon de l'Orient-Express, charriant avec lui l'exotisme, le raffinement et le mystère, le brio british d'Agatha Christie, les femmes mutines et élégantes, si charmantes dans leur réserve dont elles savaient ne sortir qu'à-propos, les hommes en costume, aussi habiles à la conversation et aux bonnes manières qu'au maniement des fusils lors de safaris dans nos colonies et, en dessous, les graffitis honteux d'une jeunesse désœuvrée, et ces mots répugnants qui laissent entrevoir des copulations indignes entre de jeunes éphèbes probablement issus des « quartiers » et de braves mères de famille qui se sont laissées attendrir par leurs promesses de voyous... » Ouh la! Mais c'est que c'est fatigant, de se pencher à ce point sur la droite! Bon en fait, non, je vais apprendre à gérer mon budget actuel. Et puis comment dire: ces trois petits points de suspension m'avaient déjà emmené loin, vers des rivages très Rive Gauche et des films chabada, où un homme désabusé rencontre, quelques années trop tard, ce fils qu'il n'a jamais connu, car celle qu'il aimait (et qui est morte bien entendu) l'a quitté sans lui dire qu'il allait devenir père, et toute sa vie, il a pleuré intérieurement des larmes de sang, car son unique amour l'avait laissé sur le quai mais je te reconnais, tu es bien mon fils et tu as ses yeux... Irrécupérable. C'est pas demain que je vais y monter pour de vrai, dans l'Orient-Express...



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Procédures adaptées



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or

Avis d'appel public à la concurrence simplifié

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or, correspondant : service «affaires générales et commande publique», 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 DIJON CEDEX - Tél. : 03.80.11.26.00 - Mail : marchespublics@sdis21.org

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>
OBJET DU MARCHÉ : Maintenance et dépannage des installations de chauffage, ventilation et climatisation de l'ensemble des sites du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or (SDIS 21) 3 lots.

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée.
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Mardi 26 mai 2026 à 12h00.
Les candidats intéressés peuvent consulter l'intégralité de l'avis d'appel public à la concurrence dans le BOAMP.

L'avis intégral et le dossier de consultation sont également consultables et/ou téléchargeables sur le site internet : <https://www.ternum-bfc.fr>.

AUTRES RENSEIGNEMENTS :
Numéro de référence attribué au marché par l'acheteur : 2026E01.
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : Lundi 20 avril 2026. L2602241



MON LOGIS GROUPE Action Logement

Marché d'entretien de robinetterie - Années 2026-2028 - Sites du patrimoine MON LOGIS

RELANCE LOT 4 SECTEUR SEINE ET MARNE ET YONNE

Avis de classement sans suite

Marché de prestations de service

MAPA Suivant le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

1 - NOM ET ADRESSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS GROUPE Action Logement, au capital de 37.258.683,95€, inscrite au RCS sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44, Avenue Gallieni, 10300 SAINTE SAVINE

Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS Groupe Action Logement.

2 - OBJET DU MARCHÉ :
Le présent avis concerne les prestations suivantes : Le marché a pour objet la maintenance et l'entretien de la robinetterie du patrimoine de MON LOGIS GROUPE ACTION LOGEMENT. Relance uniquement du lot 4

Les travaux se situent à l'adresse suivante :
DIVERS SITES - PATRIMOINE MON LOGIS

Le pouvoir adjudicateur décide de déclarer l'avis de consultation lancé le 24/02/2026 sans suite (pour le lot 4), conformément aux dispositions de l'article 5.4 du règlement de consultation et de l'article 2185-1 du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019.

3 - DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 20/04/2026

Le Directeur Général, Serge LAURENT.

L2602275

www.mon-logis.fr [monlogisimmobilier](https://www.facebook.com/monlogisimmobilier)

Commune de MONT-SAINT-JEAN

Avis pour la passation des marchés répondant à un besoin estimé entre 90.000 € HT et les seuils de procédure formalisée

SECTION I - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR : Commune de MONT-SAINT-JEAN, mairie, 9 Grande Rue - 21230 MONT SAINT JEAN.

N° national d'identification SIRET : 212 104 418 00018.

Groupement de commandes : Non.

SECTION II - COMMUNICATION
Moyen d'accès aux documents de la consultation : <https://www.marches-secures.fr/>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

Contact : via la plateforme (si besoin maître d'oeuvre SPEE, adresse mail : contact@spee21.fr, téléphone 03.80.84.02.14).

SECTION III - PROCÉDURE
TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle : carte professionnelle, qualification ;

- Capacité économique et financière : Documents indiqués à l'article R2143-3 du Code de la commande publique ;

- Capacités techniques et professionnelles : références certificats de capacité.

TECHNIQUE D'ACHAT : Sans objet.

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES PLIS : 11/05/2026 à 12h00.

PRÉSENTATION DES OFFRES PAR CATALOGUE ÉLECTRONIQUE : Interdite.

RÉDUCTION DU NOMBRE DE CANDIDATS : Non.

POSSIBILITÉ D'ATTRIBUTION SANS NÉGOCIATION : Oui.

L'ACHETEUR EXIGE LA PRÉSENTATION DE VARIANTES : Oui.

SECTION IV - IDENTIFICATION DU MARCHÉ

INTITULÉ DU MARCHÉ : Travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable MONT SAINT JEAN MARCILLY OGNY (SIAEP DE LIERNAIS).

TYPE DE MARCHÉ : Travaux.

LIEU PRINCIPAL D'EXÉCUTION DU MARCHÉ : MONT-SAINT-JEAN (21).

LA CONSULTATION COMPORTE DES TRANCHES : Oui (1 tranche ferme et 3 tranches conditionnelles).

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.

SECTION V - LOTS

MARCHÉ ALLOTI : Oui (2 lots).

SECTION VI - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VISITE OBLIGATOIRE : Non ; Une visite à l'intention des candidats est organisée par le maître d'oeuvre le 29/04/2026 à 14h00 (voir règlement de consultation). Elle n'est pas obligatoire mais il n'y en aura pas d'autres d'organisée. Les candidats devront prévenir le maître d'oeuvre au plus tard la veille de leur présence à celle-ci.

L2602304

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

S.A.S. au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe Legalnet

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication :

S.A.S. Compagnie Mobilière de Gestion de Participations,
représentée par Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

ANNONCES LÉGALES

Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

Procédures adaptées



MEURSAULT (21)

Avis d'appel public à la concurrence

Aménagement de la Rue du 8 Mai 1945

- IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ QUI PASSE LE MARCHÉ : Commune de MEURSAULT (21190).
- Mise en concurrence selon la procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.
- OBJET DU MARCHÉ : MEURSAULT - Aménagement de la Rue du 8 Mai 1945 - Travaux 2026.
Terrassements généraux et voirie, Pavés, désactivé, Bordures, Assainissement EP, Enrobé, Signalisation, espace vert.
LOT 1 : Terrassements, bordures, enrobé et signalisation.
LOT 2 : Pavés, béton, mobilier, aménagement d'espace vert.
- CONDITIONS ET DÉLAIS D'EXÉCUTION : Les travaux sont traités à prix fermes et actualisables.
DÉLAI DE RÉALISATION MAXIMUM : 6 semaines pour le lot n° 1 ; 8 semaines pour le lot n° 2.
- CRITÈRES DE SÉLECTION
Prix des prestations : Sur 60.
Valeur technique de l'offre : Sur 40.
Organisation et méthodologie spécifiques au chantier, prise en compte des contraintes du chantier : 20 %.
Moyens matériels affectés au chantier : 10 %.
Moyens humains et leurs compétences en lien avec le chantier : 40 %.
Planning du chantier et phasage du chantier, cohérence avec les moyens humains et matériels, optimisation du délai : 30 %.
- RETRAIT DES DOSSIERS : Il peut être téléchargé sur <https://marches.ternum-bfc.fr>, sous la référence MEURSAULT2026.
- DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Mardi 26 mai 2026 avant 12h00 ; Sur la plateforme de dématérialisation <https://marches.ternum-bfc.fr>
- DATE D'ENVOI DE L'AVIS À LA PUBLICATION : Lundi 20 avril 2026.
- DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS : Toutes les questions sont à poser par le biais de la plateforme de dématérialisation <https://marches.ternum-bfc.fr>, dans la rubrique relative à la consultation. L2602240

Adjudication

SCP PROFUMO - GAUDILLIÈRE - DUBAELE

AVOCATS
19 Avenue Albert Camus - 21000 DIJON
Tél : 03.80.28.82.82

LE MERCREDI TROIS JUIN DEUX MIL VINGT SIX A DIX HEURES TRENTE
(Mercredi 03/06/2026 à 10h30), Salle «A», au tribunal judiciaire de DIJON, 13 boulevard ClemenceauSERA VENDU AUX ENCHERES PUBLIQUES L'IMMEUBLE CI
-APRES DESIGNÉ

Enchères par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de DIJON
Pouvoir préalable obligatoire

TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800)

Dans un ensemble immobilier situé à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 7 à 13 rue Jacques Prévert en cours d'édification sur un terrain cadastré section ZD n° 226 pour une contenance de 19a 77ca.
Ladite parcelle constituant l'ilot n°5A (lots 70-71) du lotissement «L'ALLEE DES POETES» (Tranche 1).
L'ensemble immobilier dénommé «LES VILLAS DE LA BOETIE», 7 à 13 rue Jacques Prévert comprendra après achèvement un seul bâtiment principal comprenant cinq petits collectifs élevés sur rez-de-chaussée d'un ou deux étages, et reliés entre eux par quatre cages d'escalier extérieures nommées A, B, C et D.
Ce bâtiment est à usage d'habitation.
Il comprend également cinq abris légers type «carport», abritant des emplacements de stationnement et pour deux d'entre eux un local poubelles commun chacun.
LES BIENS ET DROITS IMMOBILIER CI-APRES :
BATIMENT
AU REZ DE CHAUSSEE :
- Lot numéro UN (1)
Un appartement de 4 pièces principales au rez-de-chaussée du bâtiment, accès A, portant le numéro A.01, exposé Nord, Sud et Ouest et comprenant : Entrée, séjour avec cuisine, 3 chambres, salle de bains, WC et dégagement.
L'accès se fait depuis les parties communes de la copropriété.
Ce lot bénéficie également de la jouissance exclusive et particulière : D'un jardin comprenant deux terrasses le tout orienté Nord et Ouest, d'un panneau photovoltaïque implanté sur la toiture au droit de l'appartement et destiné à compléter son installation individuelle de chauffage.
Et les 64/100^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales de la copropriété.
- Lot numéro TROIS (3)
Un garage commandé portant le numéro GGI et un emplacement de stationnement sur rue portant le numéro P6.
L'accès se fait directement depuis la rue.
Et les 5/100^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales de la copropriété.
EXTERIEURS :
- Lot numéro TRENTE-DEUX (32)
Un emplacement de stationnement, portant le numéro P4, accessible aux personnes à mobilité réduite, auquel on accède directement depuis la rue.
Et les 2/100^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales de la copropriété.
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION - REGLEMENT DE COPROPRIETE
L'ensemble immobilier dont dépendent les biens objets de la présente vente a été placé sous le régime de la copropriété, aux termes d'un acte reçu par Maître CLEON, Notaire à DIJON, le 20 novembre 2015, contenant état descriptif de division-règlement de copropriété, publié au Service de la Publicité Foncière de DIJON le 9 décembre 2015 volume 2015P numéro 11176.

MISE A PRIX : CENT TRENTE MILLE EUROS
(130.000 €)

Visite fixée le 19 mai 2026 à 10 heures 00
Effectuée par SOULARD - de FOURNOUX - ADLITEM, Commissaires de justice.

RENSEIGNEMENTS
Secrétariat Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, où le cahier des conditions de vente peut être consulté, uniquement le matin.

SCP PROFUMO - GAUDILLIERE - DUBAELE
Avocats
19 avenue Albert Camus à DIJON
Tél. : 03.80.28.82.82.

L2602279



MON LOGIS GROUPE Action Logement

Marché d'entretien de robinetterie - ANNEES 2026-2028 -
Sites du patrimoine MON LOGIS

RELANCE - LOT 4 SECTEUR SEINE ET MARNE - LOT 5 SECTEUR YONNE

Avis d'appel public à la concurrence

Marché de prestations de service

Marché passé en MAPA - Article R2123-1 du code de la commande publique

- NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS GROUPE Action Logement, au capital de 37.258.683,95 inscrite au RCS sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44, Avenue Gallieni, 10300 SAINTE SAVINE
Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS Groupe Action Logement.
- MODE DE PASSATION : marché de prestations de services passé en MAPA suivant le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019. (Article R2123-1)
- OBJET DU MARCHÉ :
La présente consultation concerne les travaux suivants : Le marché a pour objet la maintenance et l'entretien de la robinetterie du patrimoine de MON LOGIS GROUPE ACTION LOGEMENT. Lancement uniquement des lots 4 et 5.
Les travaux se situent à l'adresse suivante : PATRIMOINE MON LOGIS
Le marché contient 2 lots :
Lot 4 : Secteur Seine et Marne
Lot 5 : Yonne
Les variantes ne sont pas autorisées. Pas de variantes obligatoires.
- DELAI D'EXECUTION : Le présent marché est établi à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2026. Il sera reconduit tacitement 2 fois pour une durée d'un an. Ainsi, le marché prendra obligatoirement fin le 31 décembre 2028.
Les délais de réalisation des prestations (ou de livraison des fournitures) sont ceux prévus par le CCP.
- MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER :
La publicité ainsi que le DCE sont téléchargeables sur le site www.marches-securises.fr
- MODALITES DE REMISE DES OFFRES : La transmission des candidatures et des offres se fera par voie dématérialisée obligatoirement sur la plateforme www.marches-securises.fr
- DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : lundi 18 mai 2026 12h00
- JUSTIFICATIFS ET PIECES A FOURNIR : se reporter au règlement de la consultation
- DELAI D'ENGAGEMENT : 180 jours
- CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse et selon les critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation.
- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :
Renseignements administratifs auprès du Service Marchés de Mon logis, 44 Avenue Gallieni 10300 SAINTE SAVINE Angélique CHEVALLIER achevallier@mon-logis.fr
Renseignements techniques auprès du Service Contrats Alex MARCILLY, 44 avenue Gallieni 10300 SAINTE SAVINE 03.25.810.810 - amarcilly@mon-logis.fr 06.28.42.50.21
- DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 20/04/2026

L2602276

Le Directeur Général, Serge LAURENT

www.mon-logis.fr

monlogisimmobilier

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTSLE BOEUF
TRICOLEURECession de fonds de
commerce

Par acte S.S.P. signé électroniquement en date du 01/04/2026, enregistré à la Recette des Impôts de DIJON le 07/04/2026, sous les références «Dossier 2026 00015286 référence 2104P01 2026 A 01087», la société J'AIME MON FRAIS, SAS en liquidation judiciaire représentée par la SELARL ASTEREN en sa qualité de liquidateur judiciaire, au capital social de 8.000 €, dont le siège social est situé rue Lucien Perriaux 21200 BEAUNE et immatriculée au RCS de DIJON sous le n°813149275.

A vendu à la société SAONE ACHATS SAS au capital de 73.792 €, dont le siège social est situé 85 rue de la République 71000 MACON et immatriculée au RCS de MACON sous le n°410 603 245, le fonds commercial de boucherie, charcuterie, traiteur et préparation de toutes denrées alimentaires exploité rue Lucien Perriaux, 21200 BEAUNE, sous l'enseigne LE BOEUF TRICOLEURE avec entrée en jouissance le 01/04/2026 moyennant le prix de cinquante mille euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au Cabinet d'avocats SARL CANNET -MIGNOT, LEGASPHERE AVOCATS sis 2 Bis rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

L2602212

LACLE DES
FLEURS

Suivant acte reçu le 9 avril 2026 par Maître Hubert CHARLOT, notaire à DIJON (21000), enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON, il a été cédé :

Par la société dénommée LACLE DES FLEURS, SARL dont le siège est à AUXONNE (21130), 74 rue Antoine Masson, identifiée au SIREN sous le numéro 854 010 402 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (21000), en liquidation judiciaire suivant jugement du Tribunal de commerce de DIJON (21000) du 9 décembre 2025, représentée par la SELARL 4R SOLUTIONS pris en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX, mandataire-judiciaire domicilié à DIJON (21000) 2B avenue de Marbotte.

Au profit de la société dénommée SARL PRIMFRAIS, SARL dont le siège est à AUXONNE (21130), 64 avenue du Général de Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 478 785 108 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (21000).

Objet de la cession : des éléments isolés d'un fonds de commerce fleuriste, compositions florales, achat et vente d'objets de décoration sis à AUXONNE (21130) - 74 rue Antoine Masson, connu sous le nom commercial LACLE DES FLEURS, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de DIJON (21000).

Prix de cession : 10.000,00 €, dont 1.000,00 € pour les éléments incorporels et 9.000,00 € de matériel et mobilier.

Propriété à compter du 9 avril 2026. Jouissance depuis le 13 mars 2026.

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, au siège du mandataire-judiciaire susnommé, où domicile est élu.

Pour avis et mention
Hubert CHARLOT

L2602243

Catherine DELOGE-MAGAUD
14 Rue Jean Giono
21000 DIJONSAS JAYUNA/SAS
DUMPLING HOMECession de fonds de
commerce

Aux termes d'un acte S.S.P. signé électroniquement en date du 13 mars 2026 enregistré à la recette des impôts de Dijon le 27 mars 2026 sous les références «dossier 2026 00013785 référence 2104P01 2026 A 00995», la SAS JAYUNA au capital social de 40.000 € ayant son siège social 16 rue Chaudronnerie à DIJON (21) immatriculée au RCS de DIJON 877 846824 a cédé son fonds de commerce de piano-bar et petite restauration exploité 16, Rue Chaudronnerie à DIJON, moyennant le prix de 35.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 17.120 € et aux éléments corporels pour 17.880 €.

A la SAS DUMPLING HOME au capital social de 2.000 € ayant son siège social 92 Avenue d'Italie 75013 PARIS immatriculée sous le N° 100 942 721 au RCS de PARIS,

Entrée en jouissance : 13 mars 2026, Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues par Maître Catherine DELOGE-MAGAUD, avocat, 14 Jean Giono 21000 DIJON. Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour avis.

L2602251

CONSTITUTION
DE SOCIETE

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

JCT

Par acte SSP du 07/04/2026 est constituée une Société par actions simplifiée dénommée JCT, capital de 100 €, siège social 7 Rue des Perrières Hameau de Villars 21430 LIERNAIS, objet social L'acquisition, par voie d'apports en nature, achat ou souscription, de toutes participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux et autres valeurs mobilières, leur propriété et leur gestion.

- La réalisation de toutes prestations de services administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autres au profit de sociétés filiales ou apparentées, ainsi que de tous tiers ; la gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées et plus généralement toutes activités entrant dans le cadre d'une société holding.- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société, durée 99 ans, Président M. Jocelyn TIXIER, demeurant 7 Rue des Perrières Hameau de Villars 21430 LIERNAIS, Directeur général M^{me} Céline TIXIER, demeurant 7 Rue des Perrières Hameau de Villars 21430 LIERNAIS, admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

agrément : Les cessions d'actions, même entre associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix attachées aux actions composant le capital social. Immatriculation au RCS de DIJON. L2602172

GROUPEMENT
FORESTIER
DU BOIS
DU FOUR

Avis de constitution

Aux termes d'un acte authentique reçu le 25/09/1976 par Maître Gilbert MATHIEU, Notaire à VITTEAUX (21350) - 40 rue Hubert Languet, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS DU FOUR
Objet social : Le groupement forestier créé en vertu du présent acte a pour objet :- la constitution de massifs forestiers sur les terrains nus ci-après apportés ou acquis, et tous autres terrains qui pourraient être ultérieurement acquis, reçus ou apportés.- l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion des massifs forestiers qui seront ainsi constitués, de ceux qui sont apportés ou acquis ci-après et tous autres massifs qui pourraient être ultérieurement acquis, reçus ou apportés.- et généralement toutes opérations quelconque qui, ou bien se rattachent directement ou indirectement à cet objet, notamment les acquisitions de terrains boisés ou à boisier, où bien en dérivent normalement, pourvue qu'elles ne modifient pas le caractère civil du Groupement.

Siège social : hameau de Villeneuve, 21350 THOREY SOUS CHARNY

Capital : 15 245 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : M^{me} FAGNON Laetitia 3 rue de la Jonquièrre 75017 PARIS L2601880

Siège social : hameau de Villeneuve, 21350 THOREY SOUS CHARNY
Capital : 15 245 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : M^{me} FAGNON Laetitia 3 rue de la Jonquièrre 75017 PARIS L2601880

Pour avis.

L2602251

JOUAN Associés
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
12 Rue de la Bronotte
21800 SENNECEY LES DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date à SENNECEY LES DIJON du 13 avril 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : JOUAN Associés

Siège social : 12 Rue de la Bronotte, 21800 SENNECEY LES DIJON
Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, en location nue et/ou meublée ; Et, plus généralement, toutes activités immobilières ou de placement financier ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou de des biens et droits immobiliers devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Stéphane JOUAN, né le 09 mars 1975 à AUTUN (71) demeurant 12 Rue de la Bronotte 21800 SENNECEY LES DIJON et Madame Anne-Laure JOUAN, née le 09 août 1976 à DIJON (21) demeurant 12 Rue de la Bronotte 21800 SENNECEY LES DIJON

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour les cessions de parts sociales entre associés. Les cessions de parts sociales à des tiers ou à des personnes non associées sont soumises à l'agrément préalable de la société, Agrément obtenu à la majorité d'au moins les deux tiers du capital social.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. L2602133

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Stéphane JOUAN, né le 09 mars 1975 à AUTUN (71) demeurant 12 Rue de la Bronotte 21800 SENNECEY LES DIJON et Madame Anne-Laure JOUAN, née le 09 août 1976 à DIJON (21) demeurant 12 Rue de la Bronotte 21800 SENNECEY LES DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour les cessions de parts sociales entre associés. Les cessions de parts sociales à des tiers ou à des personnes non associées sont soumises à l'agrément préalable de la société, Agrément obtenu à la majorité d'au moins les deux tiers du capital social.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. L2602133

Pour avis.

L2602215



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

TAMPER
TORREFACTION

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 mars 2026, à DIJON.

DÉNOMINATION : TAMPER TORREFACTION.

FORME : Société par actions simplifiée.

SIÈGE SOCIAL : 12 impasse Edgar Degas - 21000 DIJON.

OBJET : La vente et la dégustation de denrées alimentaires ; La torréfaction de thés et cafés et chocolats ; La réalisation de toutes prestations de services concernant les machines permettant la torréfaction, leur achat et leur revente, ainsi que de tout ustensile ayant un lien avec les thés et les cafés ; La création, acquisition, construction, exploitation directe ou indirecte, la prise à bail, la location ou la sous-location, de tous immeubles, fonds de commerce, usine, établissement entrepôts, locaux ou ateliers nécessaires à l'activité de la société ; L'obtention, la représentation, la concession, l'exploitation, sous toutes formes pour le compte exclusif de la société de tous brevets, marques, enseignes, licences, procédés français ou étrangers se rattachant d'une manière quelconque à l'un des objets précités ; L'acquisition, la location et l'importation de tous appareils, matériels, machines, produits, matières premières ou autres nécessaires à la réalisation de l'objet social ; Formation liée aux métiers de l'activité cafés, thés, chocolats et boissons diverses ; Activité de consulting ; Toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ; et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou pouvant être utiles à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation ; Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.
CAPITAL SOCIAL FIXE : 57.000 € divisé en 5.700 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

CESSION D' ACTIONS ET AGRÈMENT : Les Actions sont librement cessibles (aucun agrément nécessaire) entre associés. Les Actions ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. En cas d'associé unique, la Cession est libre.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
PRÉSIDENTE : ESPRESSO-T SARL, 21 rue de la Poste 21000 DIJON, RCS DIJON 531 784 684. Représentant permanent : M. Bertrand DUBOIS.
DIRECTRICE GÉNÉRALE : LAZAC PROJET SARL, 7 rue Louis Jouvot 21000 DIJON, RCS DIJON 892 660 689. Représentant permanent : M. Jocelin BRANCHE.

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.
Pour avis.

Capital social : 57.000 € divisé en 5.700 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

CESSION D' ACTIONS ET AGRÈMENT : Les Actions sont librement cessibles (aucun agrément nécessaire) entre associés. Les Actions ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. En cas d'associé unique, la Cession est libre.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
PRÉSIDENTE : ESPRESSO-T SARL, 21 rue de la Poste 21000 DIJON, RCS DIJON 531 784 684. Représentant permanent : M. Bertrand DUBOIS.
DIRECTRICE GÉNÉRALE : LAZAC PROJET SARL, 7 rue Louis Jouvot 21000 DIJON, RCS DIJON 892 660 689. Représentant permanent : M. Jocelin BRANCHE.

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.
Pour avis.

Capital social : 57.000 € divisé en 5.700 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

CESSION D' ACTIONS ET AGRÈMENT : Les Actions sont librement cessibles (aucun agrément nécessaire) entre associés. Les Actions ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. En cas d'associé unique, la Cession est libre.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
PRÉSIDENTE : ESPRESSO-T SARL, 21 rue de la Poste 21000 DIJON, RCS DIJON 531 784 684. Représentant permanent : M. Bertrand DUBOIS.
DIRECTRICE GÉNÉRALE : LAZAC PROJET SARL, 7 rue Louis Jouvot 21000 DIJON, RCS DIJON 892 660 689. Représentant permanent : M. Jocelin BRANCHE.

Pour avis.

L2602215

LA DIFFERENCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SEMEZANGES du 14 AVRIL 2026 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : LA DIFFERENCE

Siège social : 10 Rueelle du Petit Puits, 21220 SEMEZANGES

Objet social : L'exploitation de toute activité de restauration rapide ou traditionnelle, sur place, à emporter ou en livraison, notamment au sein de food corners, marchés couverts, espaces commerciaux ou événementiels, à l'exclusion expresse de toute vente de boissons alcoolisées.

La conception, la fabrication, l'achat, la vente, la distribution et la commercialisation, notamment sur les marchés, les salons et par voie de commerce électronique (sites internet, plateformes en ligne), de produits artisanaux, culturels et décoratifs, notamment issus de l'artisanat africain.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros
Gérance : Madame Tracy DEBUS, demeurant 10 Rueelle du Petit Puits, 21220 SEMEZANGES, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. L2602170

Capital social : 10 000 euros
Gérance : Madame Tracy DEBUS, demeurant 10 Rueelle du Petit Puits, 21220 SEMEZANGES, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. L2602170

Capital social : 10 000 euros
Gérance : Madame Tracy DEBUS, demeurant 10 Rueelle du Petit Puits, 21220 SEMEZANGES, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. L2602170

Pour avis.

L2602212

Homies
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social :
10 Rue de l'Eglise
21200 BOUZE LES BEAUNE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bouze les Beaune du 15 avril 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Homies
Siège : 10 Rue de l'Eglise, 21200 BOUZE LES BEAUNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : - Conciergerie privée et d'entreprise ;
- Prestations de services parahôtelières et d'intendance de biens immobiliers, incluant notamment l'accueil des occupants, la remise de clés, la préparation et la mise en état des logements ;
- Organisation, coordination et supervision de prestations de services pour le compte de clients, incluant notamment le nettoyage, l'entretien, la maintenance, la blanchisserie et la gestion du linge ;
- Assistance administrative et logistique liée à l'exploitation de biens immobiliers, à l'exclusion de toute activité relevant de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 dite loi Hoguet ;
- Mise en relation avec des prestataires de services (ménage, maintenance, transport, restauration, loisirs) sans intervention dans la conclusion d'actes juridiques ou la gestion locative ;
- Conseil en valorisation et optimisation de biens immobiliers, hors activités réglementées ;
- Organisation de séjours, prestations d'accueil et services associés ;
- Prestations de services à domicile, incluant notamment repas, dégustations œnologiques et services personnalisés ;
- L'acquisition, la détention, l'administration, la gestion et l'exploitation par location nue, meublée ou para-hôtelière de tous bien et droits immobiliers appartenant à la société ;
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, à l'exclusion des activités réglementées relevant de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 dite loi Hoguet

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Lamia BOUCHEMMA, demeurant 5 Boulevard Henri Bazin 21300 CHENOVE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. L2602179

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Lamia BOUCHEMMA, demeurant 5 Boulevard Henri Bazin 21300 CHENOVE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. L2602179

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Lamia BOUCHEMMA, demeurant 5 Boulevard Henri Bazin 21300 CHENOVE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. L2602179

Pour avis.

L2602212

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Sarah-Elisabeth HENRY, demeurant 58 Chemin de Sans Cheval, 38690 CHABONS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le Président.

L2602186

SCI LE TILLEUL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 03/04/2026 par Maître Céline RUIZ, Notaire à DOLE (39100) - 8 rue Joseph Thoret, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI LE TILLEUL

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Siège social : 14 B grande rue, 21130 TILLENAY
Capital : 1 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Co-gérance : M. OUDET Damien 14 B grande rue 21130 TILLENAY et Mme FOURCAULT Noémie 14 B grande rue 21130 TILLENAY
L2602223

Siège social : 14 B grande rue, 21130 TILLENAY
Capital : 1 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Co-gérance : M. OUDET Damien 14 B grande rue 21130 TILLENAY et Mme FOURCAULT Noémie 14 B grande rue 21130 TILLENAY
L2602223

Siège social : 14 B grande rue, 21130 TILLENAY
Capital : 1 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Co-gérance : M. OUDET Damien 14 B grande rue 21130 TILLENAY et Mme FOURCAULT Noémie 14 B grande rue 21130 TILLENAY
L2602223

Pour avis.

L2602212

DIAGNOSTICAL
COIFFURE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Rue de New Holland
21600 LONGVIC

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONGVIC du 15/04/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : DIAGNOSTICAL COIFFURE
Siège social : 2 Rue de New Holland, 21600 LONGVIC

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
- La création, l'acquisition et l'exploitation d'un salon de coiffure mixte, ainsi que l'exercice de toutes activités liées à la coiffure, aux soins capillaires, à l'exécution de techniques de coloration par l'utilisation de produits biologiques, à la réalisation de diagnostics capillaires et visagistes,
- La réalisation de coiffures événementielles, notamment pour les mariages et autres cérémonies,
- L'activité de barbier,
- La vente de tous produits, accessoires et matériels liés aux activités de coiffure et de barbier.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Lamia BOUCHEMMA, demeurant 5 Boulevard Henri Bazin 21300 CHENOVE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. L2602179

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Lamia BOUCHEMMA, demeurant 5 Boulevard Henri Bazin 21300 CHENOVE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. L2602179

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Lamia BOUCHEMMA, demeurant 5 Boulevard Henri Bazin 21300 CHENOVE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. L2602179

Pour avis.

L2602212

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SIR NORTEON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP du 15/04/2026, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SIR NORTEON
Durée : 99 ans
Siège social : 15 rue Nourissat - 21000 Dijon

Objet : L'entretien, la réparation, la vente de motocyclettes et accessoires. Le dépôt vente de motos et pièces. La vente de tous produits et matériels, y compris les vêtements, se rapportant à l'usage de la moto.

Capital : 1.000 euros, constitué d'apport en numéraire

Président : MC LEGACY, SAS, Siège social : 15 rue Nourissat à Dijon (21000), 927 722 223 RCS Dijon

Admission aux assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire qui ne peut être qu'un associé.

Exercice du droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Cession d'actions : Les cessions ou transmissions d'actions par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les cessions entre associés et à un tiers non associé, à quelque titre que ce soit (y compris en cas de donation ou succession), sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité simple des voix exprimées dont disposent tous les associés.

Immatriculation : RCS Dijon
L2602224



SCP "Marc BARTHEN, Céline RUIZ et Victor VANDEL"
Titulaire d'un Office Notarial à DOLE (Jura)
8 rue Joseph Thoret

SCI LE TILLEUL

Avis de constitution

Aux termes d'un acte authentique reçu le 03/04/2026 par Maître Céline RUIZ, Notaire à DOLE (39100) - 8 rue Joseph Thoret, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : SCI LE TILLEUL.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

SIÈGE SOCIAL : 14 B grande rue - 21130 TILLENAY.

CAPITAL : 1.500 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

CO-GÉRANCE : M. OUDET Damien, 14 B grande rue - 21130 TILLENAY et M^{me} FOURCAULT Noémie, 14 B grande rue - 21130 TILLENAY.
L2602225



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

INOVIMMO

Avis de constitution

ASSP des 16 et 17/04/2026, il a été constitué une société : DÉNOMINATION

SOCIALE : INOVIMMO - FORME :

SCI - CAPITAL : 1600 € SIÈGE : 16

Cours Général de Gaulle 21000 DIJON

- OBJET : en tous lieux, l'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité - DUREE :

99 ans GERANCE : Emmanuelle PAUCHARD-STEINMETZ, 71 rue de

Montchapet 21000 DIJON, Jacques BOUCHÉ-PILLON, 1 Rue Paul Cabet

21000 DIJON, Edouard MAUPIN, 34 rue du Chaînot 21000 DIJON, Elsa

BARRENECHEA, 12 rue Alphonse Mairey 21000 DIJON, Julie BLANC,

7 Rue Sainte-Anne 21000 DIJON, Anthony CHARLOT, 7 rue Lafayette

21000 DIJON, Samuel MAITRIAS, 20 Rue de Longvic 21000 DIJON, Pétra EID

épouse MAITRIAS, 20 Rue de Longvic 21000 DIJON CESSIONS DE PARTS :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne

peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit,

qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés RCS DIJON.

Pour avis.
L2602226



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SAS HERITIERS ROBERT DE SUREMAIN

Société par actions simplifiée au capital de 5000 euros
Siège social : 4 rue du Pied de la Vallée, 21190 MONTHELIE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 09/04/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SAS HERITIERS ROBERT DE SUREMAIN

Siège : 4 rue du Pied de la Vallée, 21190 MONTHELIE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au

Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5000 euros

Objet : Le négoce de vins, alcools et spiritueux et notamment l'importation

mais également l'exportation de vins, alcools et spiritueux en gros ou au détail, l'achat de raisins, moûts ou vins,

la prise de récolte en sous-entrepôt, le stockage, l'élevage, la vinification, la commercialisation de produits viticoles,

le commissionnement et le courtage desdits produits et toutes prestations commerciales liées aux activités ci-dessus énoncées.

L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens viticoles, soit directement, soit par voie de

métayage, de mise à la disposition de la Société des biens dont les associés sont locataires ou propriétaires

s'appliquant plus particulièrement à la culture des vignobles, production de raisins, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation mais également, la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles, des produits de cette exploitation.

Dans le prolongement de l'objet social, l'organisation d'événements et de dégustations et d'événements dans le domaine du vin ainsi que la réalisation de toutes prestations de services attachées.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président nommé pour une durée de 3 ans :

Henri de SUREMAIN, demeurant 2 rue des Marronniers, 75016 PARIS

Directeurs généraux nommés pour une durée de 3 ans :

Arnaud de SUREMAIN, demeurant 7 impasse d'Agneux 71150 RULLY

Béatrix de SUREMAIN, demeurant 45 rue Mathurin Régnier 75015 PARIS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Le président.
L2602244

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

H DARCY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : H DARCY

Capital social : 1.000 € divisés en 1.000 parts de 1 € chacune, entièrement souscrites et libérées

Apport en numéraire : 1.000 €

Siège social : 15 boulevard du Champ aux Métiers 21800 QUETIGNY

Objet : acquisition, vente, location, construction, gestion et administration de tous biens ou droits immobiliers et mobiliers

Durée : 99 ans

Gérance : Monsieur Julien CHAUVENET demeurant 6 rue de la Broche 21800 QUETIGNY et Monsieur Charles VINET demeurant 4 rue Chardonnat 21000 DIJON

Agrement : les cessions de parts sociales, même entre associés, sont soumises à l'agrément des associés

donné par décision prise à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

La gérance.
L2602283

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCI LES PORTES DE WILSON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à ARCEAU du 12 avril 2026, il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LES PORTES DE WILSON.

Siège social : MAGNY SAINT MEDARD, 37 Route de Dijon.

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et plus spécialement l'acquisition de biens et droits immobiliers situés à DIJON (21000), 10, Rue Coupée de Longvic.

Le capital social est fixé à la somme de : cent mille Euros (100.000,00 €)

La société est constituée pour une durée de 99 années

Les apports sont numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Paul-Henry Michel Jacques FAIVRE demeurant à MAGNY SAINT MEDARD, 37 Route de Dijon.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance.
L2602303

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PHARMACIE DES ARANDES

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 10/04/2026, il a été constitué une SELAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PHARMACIE DES ARANDES

Objet social : L'exercice de la profession de pharmacien d'officine par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.

Siège social : 7 Allée des Eglantines, 21240 TALANT
Capital : 10 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : M^{me} LAMBERT Laëticia 8 rue aux Grands Journaux 21850 SAINT APOLLINAIRE

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire ayant la qualité d'associé. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Clause d'agrément : Toute cession d'actions, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, est soumise à un agrément. L2602309

SCI ECLAT DE BOURGOGNE

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société SCI ECLAT DE BOURGOGNE, société civile immobilière au capital de 1.000 €, siège social : 4 rue des Verriers - 21000 DIJON. DURÉE : 99 ans. OBJET SOCIAL : Acquisition, administration, gestion de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; Détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; Octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Le gérant est Geoffrey PRANEUF, demeurant 23 rue Ginette Watelle - 21000 DIJON. CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément requis dans tous les cas et donné par des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Pour avis : La gérance.

L2602297

Laurence FOURCADE

Par acte SSP du 31/03/2026, il a été constitué une EARL ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : Laurence FOURCADE.

OBJET SOCIAL : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural.

SIÈGE SOCIAL : 17 route de Dijon - 21350 VITTEAUX.

CAPITAL : 7.500 €.

DURÉE : 99 ans.

GÉRANCE : M^{me} FOURCADE Laurence, demeurant 17 route de Dijon - 21350 VITTEAUX.

Immatriculation au R.C.S. de DIJON. L2602310

BMITEK

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 23/04/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BMITEK

Objet social : Prestations diverses en solutions numériques, incluant la vente, l'assemblage et la maintenance de matériels informatiques, le développement et la commercialisation de logiciels et services en ligne, ainsi que l'hébergement et l'exploitation de serveurs de calcul et de données. Et, plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Siège social : 5 RUE DU FOUR BANAL, 21110 TART

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : M. MANIERE BENJAMIN - OLIVIER 5 RUE DU FOUR BANAL 21110 TART

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix. Tant que la Société est unipersonnelle, l'Associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés.

Clause d'agrément : Tant que la Société est unipersonnelle, les transferts d'actions consentis par l'Associé unique sont libres et inscrits chronologiquement au registre des mouvements de titres, sous la responsabilité du Président. En cas de pluralité d'associés, toute cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. La location d'actions est interdite.

BENJAMIN-OLIVIER MANIERE L2602339



**Etude de
Maîtres Anne-Flore
SEGUIN-VOYE
et de Marie-Christine
AUDIFFRED**

Notaires associés
à MIREBEAU SUR BEZE
(COTE-D'OR), 5 rue de Bocanon

SCI JAM

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Marie-Christine AUDIFFRED, Notaire associé, exerçant à MIREBEAU SUR BEZE (Côte-d'Or), membre de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «LEGI NOTAIRES» titulaire d'un Office notarial situé à MIREBEAU SUR BEZE (Côte-d'Or), 5 rue du Bocanon avec bureau permanent à FONTAINE FRANCAISE (Côte-d'Or), 6 rue de la Tour du Pin, le 22 avril 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI JAM.

Le siège social est fixé à : AUXONNE (21130), 7 boulevard Pasteur.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : Mille euros (1.000,00 €).

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Jordan MONTUELLE demeurant à AUXONNE (21130), 28 rue de Chevigny.

La société sera immatriculée au Registre National des Entreprises et au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le Notaire.

L2602312



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LES PAYSANS CUISINIERS

Par acte SSP du 20/04/2026 il a été constitué la société LES PAYSANS CUISINIERS, Société à responsabilité limitée, au capital de 5 000 €, siège social : 4 Rue au Clair 21140 VILLARS - ET-VILLENOTTE.

Objet : Activité de traiteur ; foodtruck, vente sur place ou à emporter ; toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

durée : 99 ans, gérant M. BIZZOZERO Giacomo, 4 Rue au Clair 21140 VILLARS - ET - VILLENOTTE, immatriculation au RCS de DIJON. L2602323

MODIFICATION

DE STATUTS

IMMO DEVELOPPEMENT

Société civile
au capital de 182 010 euros
Siège social :
8 place Bossuet
21000 DIJON
529 617 169 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 10 avril 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

d'étendre l'objet social aux opérations suivantes :

L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet social et susceptibles d'en favoriser le développement.

et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis :
La gérance.

L2602061



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LR&Co

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
6 rue de la Sarriotte
21540 SOMBERNON
R.C.S. Dijon 980 644 322

Aux termes du procès-verbal de l'AGO du 31 décembre 2024, les associés ont pris acte de la démission de M^{me} Roxane VINCENOT de ses fonctions de cogérante à compter du 31/12/2024 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. M. Lilian PRÉGERMAIN qui était cogérant devient seul gérant. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON. L2602180



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

ARYAMINE

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
4 route de Fontaine Française
21490 VARIOIS ET CHAIGNOT
R.C.S. Dijon 487 620 742

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 01/01/2026, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 4 route de Fontaine-Française - 21490 VARIOIS ET CHAIGNOT au 2 cours Général de Gaulle - 21000 DIJON à compter du 01/01/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2602181



SOCIETE DE CANALISATIONS URBAINES DE BOURGOGNE

SAS au capital de 260 000 euros
Siège social :
Zone Artisanale
21200 BLIGNY LES BEAUNE
312549918 RCS DIJON

Changement de président

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15/04/2026, il résulte que Guillaume NIEDZWIECKI a été nommé en qualité de Président à compter du 30/04/2026, en remplacement de Christian NIEDZWIECKI, démissionnaire. Cette nomination a mis fin aux fonctions de Directeur Général de Guillaume NIEDZWIECKI qui n'a pas été remplacé.

Pour avis : Le président.

L2602199



**OFFICE NOTARIAL
DIJON CORDELIERS**
Notaires associés
4 place des Cordeliers à DIJON

SCI JUMAL

Société civile
au capital de 106.714,31 Euros
Siège social :
105 rue de Jouvence
21121 FONTAINE LES DIJON
420 425 670 RCS Dijon

AGE du 17/04/2026. Siège social ancienne mention : 15 allée de deux clochers - 21240 TALANT. Nouvelle mention : 105 rue de Jouvence - 21121 FONTAINE LES DIJON.

Pour avis : La Gérante.

L2602234



**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

BG HOLDTRADE

Société civile
au capital de 2.897.000 Euros
Siège social :
1799 route de Gray
21850 SAINT APOLLINAIRE
992 002 905 R.C.S. Dijon

ASSP 15/04/2026 : Augmentation de capital social de 2.589.000 €. AM : 308.000 €. NM : 2.897.000 €. R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2602286

TONNELLERIE REMOND

SAS au capital de 446.412,04 €
Siège social : 21550 LADOIX-
SERRIGNY
349 357 814 RCS DIJON

Mouvement de dirigeants

Le 31/03/2026, l'associé unique a décidé :

De prendre acte de la démission de leur mandat de membre du conseil d'administration de la Société de : Madame Catherine DESBOIS -MOUCHEL ; Monsieur Jean FRANCOIS, la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES ;

de supprimer purement et simplement le conseil d'administration de la Société, de refondre les statuts.

Cette refonte des statuts entraîne la publication des mentions nouvelles suivantes :

Admission aux assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire qui ne peut être qu'un associé.

Exercice du droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Cessions d'actions : Les cessions ou transmissions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions entre associés et à un tiers non associé sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité simple des voix exprimées dont disposent tous les associés.

Mentions au RCS de Dijon L2602289



Catherine DELOGE-MAGAUD
14 Rue Jean Giono
21000 DIJON

LE CAFE DES DUCS

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
76 rue Devoges - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 999 326 697

Par décision du président en date du 20 avril 2026, il a été décidé de transférer le siège social de 76 rue Devoges - DIJON (21000) au 96 rue de la Liberté - DIJON (21000), à compter de ce même jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON. Pour avis.

L2602298



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SCIC LE PLACIS'

Société civile immobilière
à capital variable
Siège social :
3 rue Etienne Bouhot
21140 SEMUR EN AUXOIS
R.C.S. Dijon 384 019 014

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 27/02/2026, la société a été transformée en société coopérative d'intérêt collectif à responsabilité limitée à capital variable à compter du 27/02/2026. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

FORME
ANCIENNE MENTION : Société civile immobilière à capital variable.
NOUVELLE MENTION : Société coopérative d'intérêt collectif à responsabilité limitée à capital variable.

ADMINISTRATION
ANCIENNE MENTION : GÉRANT : M. PIGEAULT Patrice.

NOUVELLE MENTION : GÉRANT : Monsieur GODEMET Guillaume, demeurant 8 rue de la Liberté - 21140 SEMUR EN AUXOIS.

Capital minimum 8.000 €, capital à la date de la transformation 12.400 €.

L'objet social a été modifié à compter du 27/02/2026, les anciennes activités ont été supprimées, les activités suivantes ont été ajoutées : Les prestations de services mutualisés à destination des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), notamment du bâtiment : Etudes, conseils et recherches appliquées, notamment à la construction immobilière. Conception, développement et diffusion d'outils, contenus et produits issus de ces travaux, dans un objectif de mutualisation et de transition écologique. Et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social. L'objet de la SCIC rend celle-ci éligible aux conventions, agréments et habilitations mentionnées à l'article 19 quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La dénomination sociale a été modifiée à compter du 27/02/2026 :

ANCIENNE MENTION : SCIC LE PLACIS'.

NOUVELLE MENTION : SCIC ARBR.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le siège social a été transféré à compter du 27/02/2026 au 5 route départementale 4 - 21500 SENAILLY. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2602315

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

HFREY

Par Décisions du 13/04/2026, l'Associée unique de la société HFREY, SASU au capital de 10.000 €, Siège social : 8 Rue Vauban 21000 DIJON, RCS DIJON 837 673 607, décide de nommer, à compter du même jour, Monsieur François REY, demeurant 33 Bis Rue des Varennes - 21000 DIJON en qualité de Directeur Général.

Pour avis : Le Président.

L2602245



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

ARKEO

Société civile
au capital de 2.897.000 Euros
Siège social :
1799 Route de Gray
à SAINT APOLLINAIRE (21850)
992 011 981 RCS Dijon

ASSP 14/04/2026 : augmentation de capital social de 2.589.000 €. AM : 308.000 €. NM : 2.897.000 €. RCS DIJON.

Pour avis.

L2602281

BOURGOGNE VITI SERVICE

Société par actions simplifiée au capital de 94 487,90 euros
Siège social : 1040, rue André Marie Ampère - ZAC Les portes de Beaune - 21200 BEAUNE
333 583 953 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 21/04/2026, la collectivité des associés a décidé de nommer la société MIDIPAR, SAS au capital de 15 671 916 €, siège social : 4, boulevard Beauregard - 21600 LONGVIC, 342 696 200 RCS DIJON, en qualité de Président pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2026, 0 h, en remplacement de M. Christophe RICHARDOT, démissionnaire. RCS DIJON.

Pour avis

L2602336

POURSUITE D'ACTIVITE

TERRE DE WEB

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2.000 Euros
Siège social :
9 rue Antoine le Moiturier
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 803 247 931

Aux termes d'une AGOA du 30/11/2024, l'AGOA statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : Le Président.

L2601969

LES HAUTES MOUROTTE

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
1 rue Nicolas Berthot -
21000 DIJON
953 545 233 R.C.S. Dijon

Suivant décision du 30/06/25, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société

Pour avis : La présidente.

L2602217

KOREJ FUNÉRAL

EUURL au capital de 5.000 Euros
Siège social :
4 avenue Raymond Poincaré
21000 DIJON
928 129 535 RCS Dijon

Par décision de l'associé unique du 14/04/2026, il a été décidé en application de l'article L223-42 Ccom, de la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Modification au RCS de DIJON. L2602222

LES HAUTES MOUROTTE

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans Journalpalais.fr du 20 avril 2026, concernant la société LES HAUTES MOUROTTE, 1 rue Nicolas Berthot - 21000 DIJON. Il y a lieu de lire «Suivant décision du 30/09/25», et non pas du 30/06/25. L2602242

DISSOLUTION

DE SOCIETE

G&J CONSEILS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Chemin du Port - 21250 GLANON
Siège de liquidation : 6 Chemin du Port - 21250 GLANON
943 420 232 RCS DIJON

Avis de dissolution anticipée

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2026, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Gwendoline STOCKER, demeurant 6 Chemin du Port 21250 GLANON, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 6 Chemin du Port 21250 GLANON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2602161

HFF

Suivant AGE en date du 31/12/2025, les associés de la société HFF, SCI au capital de 1.000 €, Siège social : 33 B Rue des Varennes 21000 DIJON, RCS DIJON 839 631 793 ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur François REY, demeurant 33 B Rue des Varennes 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 33 B Rue des Varennes 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2602282

CLOTURE

DE LIQUIDATION

SERGUEÏ

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 94 365,94 euros
Siège social : 2 Avenue Raymond Poincaré - 21000 DIJON
Siège de liquidation : 2 Avenue Raymond Poincaré - 21000 DIJON
395096530 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 28 février 2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Serge HENNEQUIN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2601702

LE CARRE ROUGE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 2 avenue Raymond Poincaré - 21000 DIJON
Siège de liquidation : 2 avenue Raymond Poincaré - 21000 DIJON
395 194 533 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2026, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Serge HENNEQUIN, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

L2601705

BERSY

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 160 071 euros
Siège social : 11T cours du Général de Gaulle - 21000 DIJON
Siège de liquidation : 5 allée Gaston Roupnel - 21240 TALANT
418259230 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31 mars 2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Bernard GNECCHI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2602043

HFF

Suivant AGO en date du 31/12/2025, les associés de la société HFF, SCI en liquidation au capital de 1.000 €, Siège social et siège de la liquidation : 33B Rue des Varennes 21000 DIJON, RCS DIJON 839 631 793 ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur François REY, demeurant 33 B Rue des Varennes 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis - Le Liquidateur.

L2602291

KAISER

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 30 489 euros
Siège social : 75 Avenue Roland Carraz - 21300 CHENOVE
Siège de liquidation : 18 rue du Pautet - 21110 LONGCHAMPS
412113896 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Emmanuel KAISER, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2602305

BMF TRANSPORT

EUURL en liquidation
au capital de 6.000 Euros
Siège social :
12 bd Mal de Lattre de Tassigny
21300 CHENOVE
R.C.S. de Dijon n° 927 693 580

Avis de liquidation

En date du 15/04/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. EL KHSSIME Brahim, demeurant 12 bd mal de Lattre de Tassigny - 21300 CHENOVE de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 15/04/2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur.

L2602311

AVIS

ADMINISTRATIF

VILLE DE DIJON ET VILLE DE LONGVIC

Avis d'enquête publique

Ouverture d'une enquête publique sur le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque destinée à l'alimentation de la station d'épuration «EAU VITALE» à LONGVIC et à DIJON présenté par ODIVEA

Par arrêté conjoint du 20/03/2026 a été prescrite l'ouverture de l'enquête publique portant sur les dossiers de demande de permis de construire n° PC021 231 25 00091 et n° PC021 355 25 00013 déposées le 15/07/2025 en mairie de DIJON et de LONGVIC, par ODIVEA, 40 avenue du Drapeau - 21000 DIJON, en tant qu'ils prévoient un projet unique d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance totale de 3.030 kWc sur les territoires des communes de LONGVIC et DIJON destinée à l'alimentation de la station d'épuration «Eau vitale».

Cette enquête se déroulera pendant 30 jours consécutifs, du mardi 21 avril 2026 à 9h00 au jeudi 21 mai 2026 à 17h00.

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de DIJON a désigné Monsieur Georges LECLERCQ, officier général de l'armée de l'air, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Marc DAURELLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'information relative à l'absence d'avis de la MRAE, ainsi que l'ensemble des avis émis par les personnes publiques associées, est consultable :

- Sur support papier et sur un poste informatique en mairie de LONGVIC où le public pourra en prendre

connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture en mairie :

- Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;

- Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

- Sur un registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/7229>

- Sur le site internet de la mairie de LONGVIC à l'adresse : <https://ville-longvic.fr/>

- Sur le site internet de la mairie de DIJON à l'adresse : <https://www.dijon.fr/enquete-publique-projet-de-centrale-photovoltaïque-destinée-a-l'alimentation-de-la-station-depuration-eauvitale-de-dijon-longvic/>

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations :

- Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur et tenu à disposition en mairie de LONGVIC ;

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/7229>

- Sur l'adresse mail suivante : enquete-publique-7229@registre-dematerialise.fr

Les observations peuvent également être adressées par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (1 allée de la Mairie - 21600 LONGVIC).

Les observations peuvent être reçues, de manière écrite ou orale par le commissaire enquêteur titulaire, qui se tiendra à la disposition du public en mairie de LONGVIC, aux jours et heures précisés ci-dessous :

- Le mardi 21 avril 2026, de 9h00 à 12h00 ;

- Le jeudi 30 avril 2026 de 14h00 à 17h00 ;

- Le jeudi 21 mai 2026 de 14h00 à 17h00.

Une permanence sera également tenue le samedi 25 avril 2026, de 9h00 à 12h00, à la médiathèque Michel Etiévant, 3 route de Dijon - 21600 LONGVIC.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Monsieur Frédéric PIERRE (société ODIVEA) - frederic.pierre@odivea.fr - 06.37.03.08.75.

A l'issue de l'enquête publique, les maires des communes de DIJON et de LONGVIC pourront, chacune en ce qui la concerne, délivrer les permis de construire, assortis éventuellement de préconisations pour tenir compte des résultats de l'enquête publique. L2601792

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE

SARL FNSTEEL

Par décision du 28/02/26, l'Associée Unique personne morale de la SARL «FNSTEEL», capital : 15 000 €, siège : 28 r. de la Redoute 21850 ST APOLLINAIRE, 533 800 793 RCS DIJON, a décidé conformément aux dispositions de l'art. 1844-5 al. 3 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SARL «FNSTEEL» à compter du 28/02/26. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SARL «FNSTEEL» au profit de la Société «FNSTEEL BV», Associée Unique personne morale de la SARL «FNSTEEL», sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis auprès du Tribunal compétent, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en 1^{ère} instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues au Tribunal de commerce de DIJON (13, Bd Georges Clémenceau 21000 DIJON). La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au RCS de DIJON s'effectuera à l'expiration dudit délai d'opposition. Mention sera faite au RCS de DIJON. L2602236

CERELAB

Société à responsabilité limitée au capital de 300 000 euros
Siège social :
4, boulevard Beauregard - 21600 LONGVIC
504 932 914 RCS DIJON

Par décision du 23/04/2026 la société MIDIPAR, SAS au capital de 15 671 916 euros, siège social 4, boulevard Beauregard - 21600 LONGVIC, 342 696 200 RCS DIJON a, en sa qualité d'associé unique de la société CERELAB, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société CERELAB au profit de la société MIDIPAR, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de 30 jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du GTC de DIJON. Les oppositions doivent être présentées devant le Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis.

L2602338

AVIS DIVERS



ODAS NOTAIRES

37 Rue Louis de Broglie
BP 37 371- 21073 DIJON CEDEX

M^{me} Nicole BERTRAND

Avis de saisine de légataire universel délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 mars 2013 ;

M^{me} Nicole BERTRAND, retraitée, dmt à SELONGEY (21260), 14 rue Verolle, veuve de M. Georges GALLIMARDET, décédée à SELONGEY le 17 février 2026 a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Marion VIGNERON, Notaire associé à DIJON, le 18 mars 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON le 23 mars 2026.

Les oppositions pourront être formées par tout intéressé auprès de Me VIGNERON, Notaire chargé du règlement de la succession, référence CRPCEN : 21026, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis :

Me VIGNERON.

L2602322

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne



SCP Philippe SCHANG et Séverine TARDY
Notaires associés
3 Boulevard des Valendons
21300 CHENOVE
Tel : 03-80-52-51-12
Email : scp.schang-tardy@notaires.fr

M. JACQUES RICHARD

Avis d'envoi en possession

Par testament du 17/03/2023 déposé le 21/04/2026 au rang des minutes de Maître SEVERINE TARDY, notaire à CHENOVE (21300) - 3 BOULEVARD DES VALENDONS, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de DIJON.

M. RICHARD JACQUES ADRIEN, demeurant EHPAD PORT DU CANAL -40 rue des trois forgerons 21000 DIJON, 21000 DIJON, né le 11/07/1931 à MARCILLY OGNÉ, décédé le 06/10/2025 à DIJON, a institué un légataire universel.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 21/04/2026 entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession. SCP SCHANG ET TARDY NOTAIRES ASSOCIES

L2602285

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 07/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} VERNAY Arlette décédée le 18/10/2022. Réf. 0218166786. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602255

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 13/04/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. KEDDAH Mohamed décédé le 30/01/2025. Réf. 0218167022. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602256

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BRIOT Alice décédée le 18/08/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218151166. L2602257

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} LAURENT Geneviève décédée le 21/04/2024. Réf. 0218166588. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602258

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} FERRE Simone décédée le 26/07/2021, a établi l'inventaire. Réf. 0218087820. L2602259

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} FERRE Simone décédée le 26/07/2021 a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0218087820. L2602260

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} VOINOT Danielle décédée le 22/09/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218151202. L2602261

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BOCAT Bernard décédé le 21/08/2025. Réf. 0218166589. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602262

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} JALOUNEIX Roberte décédée le 30/12/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146151. L2602263

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} GRAND Simone décédée le 17/11/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218147170. L2602264

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GUILLOT Christophe décédé le 24/02/2020 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218156085. L2602265

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} DECLETTE Renee décédée le 24/03/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218099437. L2602266

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} DAVID Evelyne décédée le 12/01/2025 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218154210. L2602267

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BERNARD Adele décédée le 05/11/2019 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218105915. L2602268

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DURAND Loic décédé le 26/05/2025 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218159586. L2602269

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/03/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} VANCON Yvonne décédée le 12/12/2022. Réf. 0218166582. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2602270

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} CHARLES Nicole décédée le 25/04/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218151203. L2602271

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. FERRAND Christian décédé le 10/02/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218156088. L2602272

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. SOLIOT Gerard décédé le 18/11/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218120012. L2602273

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. PINHEIRO Anibal décédé le 20/05/2025 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218159588. L2602274

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL



Etude de Maître Julien BONICHOT
Notaire à BEAUNE (Côte d'Or)
153 route de Dijon

EPOUX SÉCULA

Insertion changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Julien BONICHOT, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE, 153, route de Dijon, CRPCEN 21090, le 22 avril 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens pure et simple entre :

Monsieur Alexis SÉCULA, gérant de sociétés, et Madame Amélie Olga Morgane GAVAZZI, salariée, demeurant ensemble à BEAUNE (21200) 8 rue François Mortureux.

Monsieur est né à CHENOVE (21300) le 28 mars 1991.

Madame est née à BEAUNE (21200) le 16 juillet 1991.

Mariés à la mairie de BEAUNE (21200) le 15 septembre 2012 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Julien BONICHOT, notaire à BEAUNE, le 4 août 2025.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire. L2602308

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

SAS STANDARD

3 avenue Hermès, Zac de Montredon - 31240 L'UNION, R.C.S. TOULOUSE : 378 244 255. Etablissement secondaire à DIJON : 378 244 255 - 2013 B 1087. ACTIVITE : Vente au détail en gros et demi-gros de tous vêtements, accessoires de mode, maroquinerie, chaussures.

Jugement du tribunal de commerce de TOULOUSE en date du 20/04/2026 arrêtant le plan de redressement. Durée du plan 10 ans et nommant SCP CBF ASSOCIES, prise en la personne de Me Christian CAVIGLIOLI, 10 rue d'Alsace-Lorraine - 31000 TOULOUSE, SELARL-FHBX, prise en la personne de Maître Jean-François BLANC, 22 rue des Chasseurs - 34070 MONTPELLIER, SELARL BENOIT et Associés - Mandataires judiciaires, prise en la personne de Me Béatrice AMIZET, 17 rue de Metz - 31000 TOULOUSE, SELAS EGIDE, prise en la personne de Me Alix BRENAC, 4 rue Amélie, CS 98034 - 31080 TOULOUSE CEDEX 6, Commissaire à l'exécution du plan. L2602292

Yonne

CONSTITUTION

DE SOCIETE

SCEA DES RAQUINS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 mars 2026 à SEPEAUX SAINT-ROMAIN (89), il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCEA DES RAQUINS

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Capital social : 3 000 euros

Siège social : 2, FOSSE SIMON - SAINT ROMAIN LE PREUX- 89116 SEPEAUX-SAINT ROMAIN

Objet : activités agricoles

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Gérance : M. Régis FRANCHIS, demeurant 2, FOSSE SIMON - SAINT ROMAIN LE PREUX- 89116 SEPEAUX -SAINT ROMAIN

Immatriculation : RCS SENS

Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire

L2602253

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises, Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

SCEA LES
BERNETS-
PERRIER

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} avril 2026, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole.

DÉNOMINATION SOCIALE : SCEA LES BERNETS-PERRIER.

FORME : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

OBJET : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

CAPITAL SOCIAL : 808.100 €. SIÈGE SOCIAL : 2 les Bernets - 89116 CUDOT.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

APPORTS : Apports de biens meubles en nature, de droits incorporels et de numéraire pour un montant net de 808.100 €.

GÉRANTS : M. Jean (dit Jean-François) PERRIER et son épouse, M^{me} Sandrine SIEFFERT, demeurant ensemble à CUDOT (89116), 2 les Bernets et M. Rudy PERRIER, demeurant à CUDOT (89116), 2 les Bernets.

CESSIONS DE PARTS : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).

Pour avis et mention, un fondateur. L2602090

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTEMIS CONSEIL
AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

TOP PRESSING III

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 19/04/26 d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : TOP PRESSING III.

FORME : Société à responsabilité limitée.

SIÈGE SOCIAL : 5 chemin des Sablons - 89410 BEON.

OBJET : Pressing, nettoyage à sec et blanchisserie.

DURÉE : 99 années.

CAPITAL : 1.000 €.

GÉRANT : M. Sébastien SATURNIN, né le 17/09/1970 à JOIGNY (89), demeurant 5 chemin des Sablons - 89410 BEON.

IMMATRICULATION : R.C.S. de SENS.

Pour avis : Le gérant. L2602237

SCI YCONIQUE

Par ASSP en date du 10/04/2026 il a été constitué une SCI à capital fixe dénommée : SCI YCONIQUE

Capital : 2 000,00 €

Objet social : La société a pour objet l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'un ensemble immobilier, sa détention, sa gestion et sa mise à bail à des fins hôtelières et, plus généralement, toutes opérations civiles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Auxerre.

Siège social : Stade de l'Abbe - Deschamps 89000 Auxerre.

Gérance : la société SCI COASTLINE SCI située 31 avenue Princesse Grace 98000 MONACO Monaco et immatriculée au RCS de MONACO sous le numéro 23SC51251 ; la société

SCI LOUALT SCI au capital de 1 000,00 € située 3 RUE DES PRES 89170 Saint-Fargeau et immatriculée au RCS de Auxerre sous le numéro 492977145 ; la société SAS BMSC SAS située 6B rue des Carrières 85330 Noirmoutier-en-l'Île et immatriculée au RCS de La Roche-sur-yon sous le numéro 903483154

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé.

Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. L2602293

FUSION

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTEMIS CONSEIL
AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

A.B CUISINE

Société à responsabilité limitée au capital de 15.244,90 euros
Siège social : 58 Avenue de Paris 89470 MONETEAU
RCS AUXERRE 418 359 980

Avis de fusion

Le traité de fusion établi le 26/02/26 avec la société PC PRO, SARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est situé à MONTHOLON (89) 13 rue Dranem Aillant sur Tholon, immatriculée au RCS de SENS sous le n°939 296 091, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée, PC PRO, a fait l'objet de publications au BODACC les 3, 4 et 5 mars 2026. En application du Code de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par décision de l'associée unique de la société absorbante. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 22/04/26. La société L & H (RCS SENS n°817 809 015) étant propriétaire de la totalité des titres émis par A.B. CUISINE et PC PRO depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion traité de fusion au greffe du TAE d'AUXERRE et celui du TC de SENS, il n'a pas été procédé ni à l'échange de titres ni à une augmentation de capital et PC PRO a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion le 22/04/26. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement le 01/01/26, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par PC PRO depuis le 01/01/26 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société A.B. CUISINE et considérées comme accomplies par celle-ci depuis le 01/01/26. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE et de SENS.

Pour avis, la Gérance. L2602331

DISSOLUTION

DE SOCIETE

SCI DE JOSEPH

Société civile immobilière au capital de 1 500 euros
Siège social :
5 rue du Château d'Eau
89320 VAUDEURS
R.C.S. SENS 989 822 168

Suivant décision collective des associés en date du 31 mars 2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2026 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur, Madame Léa KERAUTRET demeurant 5 rue du Château d'Eau 89320 VAUDEURS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation a été fixé au domicile du liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée.

Mention sera faite au R.C.S. de SENS.

Pour avis, la Gérance. L2602227

LDS
GROUPE

ECOLE DE
COIFFURE
ESTHETIQUE
AURELIE B

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 4.000 euros
Siège social :
1 Avenue d'Hanover -
89300 JOIGNY
Siège de liquidation :
6 Maurepas
89110 MERRY LA VALLEE
838 622 900 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 20 avril 2026, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 avril 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Aurélie BERRY, demeurant 6 Maurepas - 89110 MERRY LA VALLEE, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 6 Maurepas 89110 MERRY LA VALLEE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis :
Le Liquidateur.

L2602278

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTEMIS CONSEIL
AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

PC PRO

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 13 rue Dranem Aillant sur Tholon
89110 MONTHOLON
RCS SENS 939 296 091

Avis de dissolution

Le traité de fusion établi le 26/02/26 avec la société A.B. CUISINE, SARL au capital de 15.244,90 € dont le siège social est à MONETEAU (89470) 58 avenue de Paris, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous n°418 359 980, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée, la société PC PRO, a fait l'objet de publications au BODACC les 3, 4 et 5 mars 2026. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a pris effet le 22/04/26 avec effet fiscal et comptable rétroactif au 01/01/26. La société L & H (RCS SENS n°817 809 015) étant propriétaire de la totalité des titres émis par A.B. CUISINE et PC PRO depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion traité de fusion au greffe du TAE d'AUXERRE et celui du TC de SENS, la société PC PRO a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE et de SENS.

Pour avis, la Gérance. L2602330

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

EPOUX CHOQUET

Suivant acte authentique reçu par Maître Sylvain GUILLAUD-BATAILLE le 21 avril 2026, il a été procédé à un aménagement de régime matrimonial présentant les caractéristiques suivantes :

Les époux : Monsieur Tony René CHOQUET, et Madame Pascaline Bernadette CHEURLIN, demeurant ensemble à SENS (89100) 56 rue du Général Leclerc, mariés à la mairie de CHAUMARD (58120) le 14 septembre 1985 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Marc VAN ELSLANDE, notaire à SENS, le 1^{er} août 1985.

Modifications opérées : Adjonction d'une société d'acquêts, d'une faculté de préciput sur les biens composant la société d'acquêts au profit du conjoint survivant et d'une absence de reprise des biens apportés en cas de dissolution du régime matrimonial pour une autre cause que le décès.

Domicile élu pour les oppositions dans les trois de la présente publication : Maître Sylvain GUILLAUD-BATAILLE, Notaire 64 boulevard Malherbes - 75008 PARIS. L2602300

MODIFICATION

DE STATUTS

COGEP Avocats
Déols

Avenue Gustave Eiffel - ZAC de l'Ecoparc du GrandDéols
36130 DEOLS

AK-TEAM GENIE
ECOLOGIQUE

Société par actions simplifiée au capital de 15.000 Euros
Siège social : 2 RUE DE CHATILLON VILLEMER
89110 VALRAVILLON
788 783 314 RCS SENS

Aux termes des décisions du 10/04/2026, l'Associé Unique a décidé :

- De modifier la dénomination sociale qui devient, à compter du 1^{er} avril 2026, «TELLORBI PARTICIPATIONS» ;

- De modifier l'objet social, à compter du 1^{er} avril 2026, qui devient : «l'acquisition et la détention de titres dans toutes sociétés ou entreprises et la gestion de ses participations ; toutes prestations de services, d'assistance technique, administrative, comptable et de gestion, commerciale, de management, au profit de sociétés ou d'entreprises liées ; toutes opérations de trésorerie avec les sociétés ou entreprises liées», et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts

- De transférer le siège social du 2 Rue de Chatillon Villemer, 89110 VALRAVILLON au 200 Rue de la Croix Nivert, 75015 PARIS, à compter du 1^{er} avril 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 788 783 314 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis : Le Président. L2602107

EML NOTAIRE

6 GR Grand Rue
OFFICE NOTARIAL
89160 ANCY LE FRANC

CAK

SCI au capital de 100 Euros
Siège social :
34, Grande Rue
89160 ANCY LE FRANC
992 441 865 RCS d' Auxerre

Aux termes de l'AGE en date du 02/04/2026 les associés ont nommé gérant M. le MESTRE Kevin, demeurant 34, Grande Rue 89160 ANCY LE FRANC en remplacement de M^{me} MOERMAN Christelle à compter du 01/04/2026. Mention au RCS d' AUXERRE. L2602254

INTIME ET SENS

SARL au capital de 5.000,00 Euros
Siège social : 3 bis rue de l'Auge
89000 PERRIGNY
RCS Auxerre 880 938 576

Par décision de l'associé unique du 13/04/2026, il a été décidé, à compter du 13/04/2026, d'étendre l'objet social comme suit : Le commerce de détail et de gros, sous toutes ses formes (en magasin spécialisé, corners en grands magasins, vente à domicile, réunions privées, et par internet via des sites de commerce électronique), de lingerie fine, sous-vêtements, articles de bonneterie et prêt-à-porter ; accessoires intimes, articles de parapharmacie non réglementés et produits liés au bien-être et à l'épanouissement personnel ; produits cosmétiques, huiles de massage, bougies parfumées et soins du corps ; ouvrages de littérature, guides et supports pédagogiques liés à la sensualité et à l'éducation au bien-être ; l'organisation et l'animation d'ateliers, de conférences, de coachings ou d'événements thématiques portant sur le bien-être, la confiance en soi et l'épanouissement intime ; la prestation de services de conseil en image, ainsi que toutes prestations de services liées aux activités de vente susmentionnées. Prestations de services administratifs et secrétariat : la réalisation de toutes tâches administratives, la gestion du courrier, le classement, l'archivage, la saisie de données et la rédaction de documents ; assistance à la gestion d'entreprise ; l'accompagnement dans la gestion commerciale (devis, facturation, suivi des règlements et relances clients), le suivi de la trésorerie et la préparation des documents pré-comptables (sans exercice de la profession de comptable libéral) ; support aux services généraux ; l'organisation de déplacements, la gestion d'agendas, la relation avec les fournisseurs et prestataires externes, ainsi que la gestion des formalités administratives courantes ; conseil et optimisation ; le conseil en organisation administrative, l'audit des processus internes et la mise en place d'outils numériques pour améliorer l'efficacité opérationnelle des entreprises ; formation et assistance ; l'assistance et l'accompagnement technique dans l'utilisation de logiciels de gestion et d'outils bureautiques.

Modification au RCS d'AUXERRE. L2602299

LDS
GROUPE

SISA DU PAYS
CHABLISIEN

SISA à capital variable au capital de 80 Euros
Siège social : 29 route d'Auxerre
89800 CHABLIS
824 114 953 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 18 novembre 2025, l'assemblée générale mixte a décidé :

- D'étendre l'objet social à l'activité de l'exercice par des professionnels de santé salariés par la société, d'activités de soins de premier recours, second recours, ainsi que d'autres activités contribuant à la mise en oeuvre du projet de santé, l'encaissement sur le compte de la société de tout ou partie des rémunérations des activités de ses membres ou de celles de tout autre professionnel concourant à la mise en oeuvre de projet de santé et le reversement de rémunération à chacun d'eux ;

- De modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;

- De ne pas remplacer Monsieur Sylvain RENAUDIN cogérant de la société jusqu'au 18 novembre 2025.

Modification sera faite au greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE.

Pour avis : La gérance. L2602318

ANNONCES LÉGALES

**DERNIER DÉLAI
POUR VOS PUBLICATIONS :
JEUDI 16 HEURES**

annoncelégale.jdp@legalnet.org

POUR PLUS DE RAPIDITÉ, OPTEZ POUR LE RÈGLEMENT PAR VIREMENT OU PAR CARTE BANCAIRE, UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT...



Essai. Les Estafette, Goelette et Trafic E-Tech, un trio produit en France à Sandouville, répondent en mode exclusivement électrique à une multitude d'utilisations professionnelles.

Renault utilitaires : une nouvelle ère électrique

Incontestable leader du marché de l'utilitaire léger, Renault ouvre un nouveau chapitre en lançant trois modèles inédits 100% électriques partageant la même base, tout en proposant une partition sensiblement différente pour s'adapter aux exigences diversifiées d'une large clientèle professionnelle. Des entreprises et artisans, désormais contraints par l'évolution de la réglementation de convertir à l'électrique leurs véhicules utilitaires en mode accéléré. Un verdissement à marche plus ou moins forcée. « Flexibilité » : Renault a conçu son trio électrique autour de cette notion, de façon à coller aux impératifs pratiques de ses clients professionnels avec, précise le constructeur : « une capacité de personnalisation quasiment infinie ». Une adaptabilité permise par la toute nouvelle plateforme « skateboard » avec un moteur implanté à l'arrière, réduisant les porte-à-faux, améliorant l'espace utile, le tout assorti d'un rayon de braquage de 10,3m, comparable à celui d'une Clio. Cette volonté s'exprime également par un double choix de batterie, conçus avec des technologies différentes. D'un côté, une version standard, plus simple, contenant moins de matériaux rares, disposant d'une autonomie de l'ordre de 350km, adaptée à un usage majoritairement urbain. Principal avantage : permettre des tarifs compétitifs. De l'autre côté, une batterie « grande autonomie », plus sophistiquée, permettant d'effectuer jusqu'à 450km sans passer par la station de recharge. Dans les deux cas, la technologie 800V, une première chez Renault, réduit de façon spectaculaire le temps de recharge. Sur une borne rapide en courant continu, Renault promet un temps inférieur à 20 minutes pour passer de 15% à 80% de marge. De quoi faciliter le quotidien des utilisateurs et utiliser sans restriction les 150kW de son moteur. Cette gamme inédite s'articule autour de trois VU dont les noms font référence à des modèles mythiques. À commencer par l'Estafette, premier utilitaire à traction avant lancé en 1959. Renault la présente comme « la championne des opérations en milieu urbain ». Sa silhouette mono volume tout en hauteur (2,60m) pour permettre à une personne de 1,90m de se tenir debout à l'intérieur et sa longueur de 5,27m sont mises au service du volume de chargement (9,2m³). Porte latérale coulissante avec rail intégré, rideau coulissant à l'arrière avec

un marchepied en inox, double marchepied latéral facilitant l'accès à bord, multiples protections noir grainé... La priorité donnée à la fonctionnalité n'exclut pas un style avenant, marqué par un immense pare-brise.

POLYVALENTS ET CONNECTÉS

Le Trafic E-Tech electric est le descendant direct d'une star déjà vendue à plus de 2,5 millions d'unités. Porte-à-faux réduits, roues aux quatre coins : cette quatrième génération met en avant sa polyvalence. Il est décliné en deux longueurs 4,87m (5,1m³) ou 5,27m (5,8m³) pour une largeur de 1,92m et une hauteur limitée à 1,90m permettant d'accéder à tous les parkings. Double écran numérique à bord (12 pouces au centre), habillages visuellement agréables, multiples rangements disséminés dans le cockpit pour rendre le plus facile possible le quotidien du conducteur : le contrat est rempli. Le Trafic E-Tech n'est pas seulement un outil de travail efficace, il soigne aussi sa présentation avec un design novateur. Il a même droit à une signature lumineuse avec le losange Renault rétro-éclairé...

Autre nom, venu du passé : Goelette E-Tech, emprunté à un utilitaire lancé en 1956. Goelette et Trafic font plateforme et cabine communes mais, la Goelette se distingue par sa capacité à recevoir de multiples types de carrosseries et sa charge utile jusqu'à 1,4t grâce à ses essieux renforcés. Trois versions « usines » sont disponibles : châssis-cabine nu se prêtant à de nombreuses transformations, cabine approfondie susceptible d'accueillir jusqu'à six occupants tout en préservant un espace de chargement important et caisson grand volume dépassant 10m³. Le trio partage également une architecture logicielle centrale, une première pour la marque. Cela leur permet d'être hyper connectés et de bénéficier de mises à jour automatiques à distance et de nouvelles fonctionnalités tout au long de leur vie. Autre possibilité : l'intégration à bord des interfaces digitales des entreprises. De quoi simplifier la vie des utilisateurs tout en contribuant à réduire les coûts d'utilisation à l'aide notamment de la maintenance prédictive. Les Estafette, Trafic et Goelette seront assemblés en France, sur le site de Sandouville à proximité des bâtiments de Qstomize, la filiale de Renault spécialisée dans les aménagements et transformations des utilitaires de la marque.

Dominique Marée



Anniversaire. Le constructeur célèbre avec faste les 50 ans du turbulent moteur cinq cylindres avec une très exclusive RS3 Compétition, produite à seulement 750 unités. Un collector.

Audi RS3 compétition : mélodie pour cinq cylindres

Architecture moteur atypique, les blocs cinq cylindres sont rares dans la production automobile. Audi en a fait une spécialité. Le premier modèle de la marque à en bénéficier a été l'Audi 100 et il a acquis sa réputation en 1983 lorsqu'il a équipé l'Audi Sport Quattro développant 306ch. La RS3 compétition en est la lointaine héritière. Son 2,5l turbo affiche 400ch et des performances hors normes avec un 0 à 100km/h effacé en seulement 3,8 secondes avec un système de « launch control » assurant des accélérations parfaites, une vitesse maximum de 290km/h, directement comparable avec celles des sportives les plus réputées du marché. La bande son est à l'avenant avec un système d'échappement magnifiant la tessiture rauque de ce cinq cylindres rageur.

Suspensions spécialement développées pour cette RS3



exclusive avec des amortisseurs réglables sur trois voies pour les adapter avec précision en fonction des différents usages, disques de frein en céramique avec des étriers rouge visibles à travers les 10 branches des jantes de 19 pouces, répartiteur de couple variable, barre stabilisatrice arrière, jantes de 19 pouces, éléments aérodynamiques en carbone : le constructeur n'a pas lésiné sur les solutions

techniques pour garantir un comportement routier de très haut niveau.

À bord, l'ambiance est résolument sportive : sièges avant, associant cuir, tissu microfibre et surpiqûres contrastées avec dossier en carbone mat, volant à double méplat, écran tactile de 10,1 pouces affichant les différents paramètres affectant la performance : températures du liquide de refroidissement, de

l'huile moteur et de la boîte, du liquide des freins, des pneus...

Proposée en trois couleurs dont un vert Malachite exclusif, l'Audi RS3 compétition sera diffusée à seulement 750 exemplaires pour le monde dont seulement 13 pour le marché français au tarif de 112.970€ (avant malus). Tous ont déjà été réservés.

D.M.

David Frissard et Christophe Nagel. Certaines personnes mettent des années avant de se rencontrer, mais ça valait le coup d'attendre. Comme David Frissard et Christophe Nagel, qui ont vécu deux vies parallèles avant d'enfin se trouver pour créer une association qui lutte contre le gaspillage informatique.

Programmés contre l'obsolescence



Da v i d Frissard est né à Troyes le 21 septembre 1992, le lendemain du référendum français sur le traité de Maastricht. Mais ce qu'il préfère en grandissant, ce n'est pas la diplomatie, mais la technologie. Il débute l'informatique vers 14 ans et se forme grâce à des sites internet comme le Site du Zéro (aujourd'hui nommé OpenClassrooms), permettant de s'entraîner à programmer seul grâce à des cours et des explications claires, en promouvant l'utilisation de logiciels libres. Il conçoit ainsi de petits jeux vidéo, crée des algorithmes, s'intéresse à la cybersécurité et bidouille l'ordinateur familial, qui semble beaucoup plus intéressant avec ses composants à l'air que fermé par des vis de sécurité. « Et puis un jour, alors que j'étudiais un cheval de Troie (un logiciel intrusif malveillant, Ndlr) sur une machine virtuelle, celle-ci a planté et j'ai perdu l'équivalent de 20.000 lignes de code. Ça a mis un coup d'arrêt à la programmation, mais j'ai continué à utiliser des logiciels libres et à réparer les ordinateurs. ». David passe un bac S, mais il est désormais davantage intéressé par la littérature. Il va donc logiquement s'installer en fac de lettres et passer de Troyes à Dijon.

Mais comme tout jeune qui cherche un peu sa voie, il veut voyager pour découvrir le reste du monde, et surtout le reste des gens. Problème : il n'a pas de permis, encore moins de voiture. Mais il est fort heureusement doté de deux pouces, ce qui lui permet de se lancer très pragmatiquement dans le stop. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que cela l'a porté loin, très loin. En France, bien entendu, mais également dans toute l'Europe de l'ouest... et même en Angleterre, puisqu'il va en 2010 faire le tour de la Grande-Bretagne. Ce qu'il en retient est éclairant :

« C'est là que j'ai le plus appris dans ma vie. J'ai rencontré des milliers de personnes avec des profils parfois fondamentalement opposés. En stop, on a le temps de parler avec les gens, de discuter. ». Il parle avec toutes les classes sociales, toutes les générations, du général de l'armée à l'acteur allemand en passant par l'ouvrier du bâtiment. Côté études, il passe une maîtrise puis un Capes. Il donne un peu dans l'enseignement, et se lance également dans un autoentreprise de création de documentaires indépendants (Fernand Production), comme celui qu'il



Le duo, en formant les usagers aux secrets de leur matériel informatique, lutte contre la surconsommation de matériel et l'asservissement technologique institué par les Gafam. Crédit : JDP.

a réalisé sur les Gilets jaunes, nommé « Des Ducs et des Gueux, chronique d'un mouvement social ».

LIBRE DÉVELOPPEUR

Et puis il y a Christophe Nagel, qu'il convient d'ajouter au tableau. De 16 ans l'aîné de David, il a suivi avant lui une trajectoire similaire. Son dada,

« On éduque à arrêter de jeter en pensant que tout est irréparable »

- David Frissard

ce sont les langues, alors il passe un bac littéraire puis se lance dans une fac d'anglais en 1998. Il va lui aussi voyager au Royaume-Uni, histoire de parfaire sa compréhension de la langue. Après deux ans passés à West Bromwich (en plein milieu de l'île), il obtient sa maîtrise et se lance dans le métier de traducteur et interprète. Mais, et l'informatique dans tout ça ? Comment dire... C'est un peu compliqué : « J'ai un frère informaticien qui a un doctorat en intelligence artificielle. J'ai toujours vu mon frère et mes cousins avec des ordinateurs.

Ça me fascinait, mais je préférais aller faire du vélo ! » On est apparemment loin du sacerdoce numérique. Sauf que le destin a toujours ce petit quelque chose d'ironique qui fait que le monde ne tourne jamais comme prévu. Et pour Christophe, il prend les traits... de son colocataire des années 2004-2005. Étudiant en philosophie, celui-ci est également un « libriste » convaincu : il ne jure que par les logiciels libres et va initier Christophe à Linux, le système d'exploitation open source qui fait sortir les masses de l'emprise permanente de Windows, de ses failles et de ses obligations. À partir de là, tout va basculer. Christophe va lui aussi se former à l'informatique. En ligne, tout d'abord, avec des sites comme developpez.com, mais également professionnellement puisqu'il valide une formation de développeur informatique à l'AFPA entre 2008 et 2009. C'est donc très logiquement qu'il va ouvrir par la suite... un bar rue Jeannin, à Dijon. Ah, le destin est décidément incompréhensible.

AFFRANCHIR LES USAGERS

Nos deux compères ont des trajectoires similaires, mais ne sont pas vraiment raccord en termes de

timing. Ils auraient pu se rencontrer mille fois, mais c'est un autre point commun totalement inattendu qui va les réunir : la musique. David fait de la clarinette et Christophe de la guitare. Cela les amène à se rencontrer dans un bar en 2019, pendant un concert. Très logiquement, ils parlent... informatique, et se rendent compte qu'ils ont un projet commun : ouvrir une structure qui permettrait de former les personnes désirant sortir du carcan de l'achat permanent d'ordinateurs, alors que leur matériel est

assez performant pour leur usage. En s'alliant avec Mathilde De Wilde, la bonne âme qui sait gérer avec brio le côté pécuniaire de l'affaire, ils forment en 2024 l'association Désobsolescence qui, épaulée par le Fablab de Kelle Fabrik, pose ses valises à la Maison des Associations de Dijon et assure depuis la formation de dizaines de personnes (268 adhérents en 2025) désirant se réapproprier leur matériel en s'affranchissant des codes des grosses sociétés informatiques. Ils permettent également aux moins fortunés de s'équiper décentement à un prix dérisoire. Attention, ils ne sont pas réparateurs (même s'ils peuvent opérer quelques tâches de réhabilitation) mais plutôt « passeurs de savoir ». Ils luttent ainsi contre l'obsolescence programmée, et de facto contre la masse de déchets que celle-ci occasionne... tout en créant du lien social grâce à des animations et des ateliers pour tous âges. L'association est d'ailleurs reconnue d'intérêt général et a bénéficié de plusieurs prix (et généré quatre emplois à mi-temps). Pour David, c'est finalement un peu comme le stop... mais sans voiture.

JEAN-FRANÇOIS CAUX



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

